

MANTES.

HISTOIRE, MONUMENTS, ENVIRONS

PAR AUGUSTE MOUTIÉ

À CHARTRES

CHEZ NOURY-COQUARD, LIBRAIRE, ÉDITEUR,

RUE DU CHEVAL-BLANC, 26.

—

1852



Dess. d'après nat et Lith par A Maugendre.

J Noury éditeur à Chartres.

Paris, Imp. par Auguste Bry, 114 r. du Bac.

MANTES.

Mantes-la-Jolie, comme l'appelaient nos pères, mérite encore cette gracieuse épithète, à laquelle près de huit cents ans sont déjà venus apporter leur consécration. Bâtie sur la rive d'un fleuve majestueux, tout parsemé d'îles verdoyantes ; dominant de toute la hauteur de ses tours gothiques et transparentes ses maisons aux blanches façades, coquettement assises sur les ruines de ses antiques remparts, et perdues sous les frais ombrages de leurs jardins et des promenades publiques ; Mantès est en effet l'une des plus jolies et des plus élégantes petites villes du département de Seine-et-Oise. Elle n'est pas seulement jolie, elle est encore riche en souvenirs historiques du plus haut intérêt ; elle est riche des plus gracieux monuments de notre art national du moyen-âge et de la renaissance. Point intermédiaire entre deux grandes cités, entre la capitale de la France et l'ancienne capitale de la Normandie, elle doit attirer à elle les nombreux voyageurs qui descendent et remontent incessamment de Paris à Rouen et de Rouen à Paris. Elle est la première étape de ce pèlerinage si poétique de Paris à la mer ; l'introduction forcée aux grandes merveilles dont la nature et l'art ont été si prodigues en Normandie. Un touriste intelligent ne peut prendre le chemin de fer de Rouen, du Havre et de Dieppe sans s'arrêter quelques instants à Mantès, pour évoquer ses souvenirs, admirer ses monuments, parcourir ses rues égayées par le murmure de ses fontaines jaillissantes, et sans contempler les riants paysages, les sites pittoresques et si variés de ses environs. Ne pas s'arrêter à Mantès, c'est faire l'aveu de la plus complète et de la plus déplorable indifférence pour nos souvenirs et pour nos monuments historiques.

La vue générale de la ville, dont M. A. Maugendre, avec son talent et son exactitude habituels, a bien voulu illustrer notre ouvrage, prouvera bien mieux que tout ce que nous pourrions dire, combien son aspect et sa position sont pittoresques ; pour nous, notre tâche sera de retracer d'abord son histoire, et de décrire ensuite ses monuments et ses environs.

I.

HISTOIRE.

Mantes, chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Oise, est située sur la rive gauche de la Seine, à 58 kilomètres N.-O. de Paris, par la grande route de Caen, à 57 seulement par le chemin de fer du Havre, et à 80 S.-E. de Rouen.

Avant la division de la France en départements, Mantès était la capitale du Mantois ou Mantouan, dans l'Île-de-France ; elle appartenait à la division ecclésiastique du Pincerai, dont Poissy était l'archidiaconé et Chartres l'évêché. Sous la domination romaine, son territoire, avec la rive gauche de la Seine, appartient d'abord à la province Lyonnaise, puis à la quatrième Lyonnaise ; antérieurement elle était dans la Gaule Celtique et le pays des Carnutes, que la Seine séparait des Vélocasses et de la Gaule Belgique.

Quelques chroniqueurs de la localité, plus amis du merveilleux que zélés investigateurs de la vérité, ont voulu faire remonter l'origine de cette ville jusqu'aux temps primitifs de la race celtique. Mantès portait comme Dreux, dans ses armoiries, une branche de chêne chargée de trois glands, d'où ils ont tiré la conséquence que la première était une colonie de la seconde ; et comme Dreux était réputé l'un des principaux sanctuaires de la religion des druides, qui lisaient si bien dans l'avenir, ils ont fait venir le nom de Mantès du mot grec *μάντις*, *divination*¹. L'historien de la Haute-Normandie, dom T. Du Plessis, fait venir ce nom des deux mots prétendus celtiques *maen*, roche, et *tal*, extrémité. Les uns, se fondant sur une certaine analogie de nom, ont pensé que Mantès occupait l'emplacement de l'antique *Petromantalum*, localité fort incertaine, que d'Anville place à Bantelu (Seine-et-Oise), et Walchnaër à Saint-Clair-sur-Epte (Eure). Les autres vont jusqu'à avancer qu'avant l'établissement du christianisme, Mantès possédait un temple de Cybèle et une légion romaine. Toutes ces allégations ne reposent malheureusement sur aucune base solide. Cependant nous devons dire que des substructions antiques, des médailles celtiques et romaines, des vases, des armes, des tombeaux, découverts à diverses époques sur le sol même de Mantès et de ses environs, prouvent que toute la contrée a été habitée dès les temps les plus reculés ; mais rien, dans ces découvertes, ne doit faire présumer de la haute antiquité de notre ville actuelle.

Les mêmes chroniqueurs ne sont pas moins instruits sur l'histoire de cette ville sous la première et sous la seconde race de nos rois. Dom Baillet, dans sa *Vie des*

¹ *Nouvelles Recherches sur la France*, t. I. Paris, 1766

Saints, à la date du 16 avril, et d'autres agiographes¹ racontent qu'en l'an 512, le roi Childebert fit venir à Mantes saint Pair ou Paterne, évêque d'Avranches, et lui remit de riches aumônes pour les pauvres de son diocèse.

Les chroniques locales vont plus loin encore : non contentes d'avoir fait passer par Mantes Jules-César, allant au secours de Tasgétius, chef des Carnutes, elles veulent que cette ville, chrétienne avant le temps, ait élevé une église à saint Pierre, du vivant même de ce prince des apôtres. Ce fait est-il moins croyable que celui rapporté par une autre chronique mantoise, qui prétend que des bourgeois de Chartres, auxquels s'adjoignirent des bourgeois de Mantes, allèrent à Jérusalem, trouver la Vierge et lui offrir le titre de *Dame de Chartres*, qu'elle accepta avec reconnaissance ? Le château de Mantes existait déjà à la fin du VIII^e siècle, puisque le comte Gannelon, cousin de Charlemagne, le traître Gannelon, l'ennemi juré de Renaud de Montauban, comme disent les romans de chevalerie, y aurait adjoint une grande tour carrée, haute de plusieurs étages, qu'on appelait la Tour de Gannes².

An IX^e siècle, Mantes n'échappe pas à une seule invasion des Normands. « En 815, les Normands, sous la conduite de Bioern, *Côte-de-Fer*, sorti du Danemarck, comme le glaive du fourreau, pour la perte des nations, ravagent de Rouen à Paris, le long de la Seine, tout ce qui se trouve sur leur passage ;... traversent de nouveau la ville de Mantes en 865, et la pillent ; y reviennent en 876 et la pillent encore. Ils auraient sans doute recommencé, si Charles-le-Simple n'eût donné, au duc normand Rollon, la Neustrie et Ghisèle, sa fille, par le fameux traité fait à Saint-Clair-sur-Epte, en 912. »

Nous ne voulons pas nier ces invasions des Normands, mais nous dirons seulement que les historiens qui les rapportent, ne font aucune mention de Mantes. En parlant de la troisième invasion, Guillaume de Jumièges, écrivain du XI^e siècle, se borne à dire, au sujet de la bataille donnée à Meulent et de la prise de cette ville par Rollon, en 878, que Meulent ayant été assiégé et sa forteresse prise d'assaut, les ennemis tuèrent ses princes, passèrent sa garnison au fil de l'épée, et que se trouvant ainsi maîtres du pays et n'éprouvant aucune résistance, ils ravagèrent toute cette province et employèrent les dépouilles qu'ils en tirèrent à mettre le siège devant Paris. Wace raconte le même fait en ces deux vers :

Donc ont porpris Meullent et toute la conté,
Les barons ont occis et la terre gastée.

Et Philippe Mouskes :

Rouant desconfis Rou ala
Droit à Meullent, l'a consui (*l'atteignit*) ;
Rouant occist, le bourc saisi,
Rou tout le pays exilla (*ravagea*).

¹ *Acta S.-Benedict. sæcul. II*, Boland.

² Nous trouvons ce fait rapporté dans un article sur Mantes, par M. Lepayen de Flacourt, faisant partie d'une brochure intitulée *Notices historiques sur les Villes du département de Seine-et-Oise*, Paris, 1844, in 8°. Quant à cette tradition d'une tour de Gannes, on la rencontre dans des pays fort éloignés les uns des autres, à Montlhéry, à Provins, à la Pommeraye en Normandie, etc. Les paysans de Montlhéry prétendent que *Gannes* était un baron pillard, qui possédait sept tours pareilles aux environs de Paris. — Voyez M. de Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. V, et M. A. Duchalais, *Mémoire archéologique sur la tour de Montlhéry*.

Quant à la chronique de Rouen, elle s'exprime ainsi : « Le mareschal de France assembla ses gens et vint à Meulenc, et là eut forte bataille, et fut le chevalier Roulant mort sur place et grant foison de François... Après que la bataille fut finée, Rou fit assaillir Meulenc, et entrèrent dedans par force et mirent tout à l'espée. Après celle déconfiture, Rou alla chevauchant, détruisant tout le pays, jusque devant la cité de Paris. »

Comme on peut le voir, la prise et le pillage de Mantes par Rollon, ne résultent que fort implicitement du récit des historiens sérieux. Il est incompréhensible que les divers historiens de Mantes, qui écrivaient pour la plupart aux XVII^e et XVIII^e siècles, se soient évertués à fabriquer ainsi pour leur ville une origine si antique et aient imaginé de lui faire subir de si grands malheurs ; comme si c'était une grande gloire pour un pays, que d'avoir été brûlé trois ou quatre fois de plus. « Les provinces et les villes, dit le docte et judicieux Levrier¹, pourroient-elles donner des regrets, attacher quelque prix aux avantages frivoles d'une existence reculée ? Pourroient-elles chercher dans les ténèbres d'une antiquité fabuleuse une gloire et une illustration qu'elles ne doivent attendre que d'une noble émulation à se surpasser les unes les autres par la sagesse de leur administration ?... Il s'en faut bien que l'on veuille détourner de leurs travaux ceux qui s'adonnent à des recherches sur les monuments de notre histoire, recherches précieuses, et qui ne sauroient être trop encouragés ; l'on voudroit seulement consoler les habitants des lieux chez lesquels le génie, le luxe, ou le hasard n'ont placé aucuns monuments remarquables, et en guérir d'autres de la manie des traditions apocryphes qui flattent leur amour-propre ; en leur rappelant que, comme l'on peut être un citoyen fort utile sans prouver les seize quartiers, une petite ville très agréable par sa situation, telle que Mantes, n'est pas moins intéressante et recommandable, encore que son origine ne remonte pas au temps des Celtes, des Belges et des Romains, comme les annalistes nés dans son sein voudroient le faire accroire, et qu'elle n'a joué aucun rôle sous la première ni la seconde race de nos rois. »

Il est peut-être aussi difficile d'établir quelle était, avant le XI^e siècle, l'exacte position géographique de la ville de Mantes, que de dire à qui elle appartenait le plus particulièrement. Selon Levrier, cité par les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, « la ville de Mantes ne fait point partie du Vexin proprement dit, mais, située dans le pays de Pincerais (dont Poissy était la capitale), elle a été comprise dans celui de Madrie lorsqu'il existait. Néanmoins, comme cette ville est placée sur la frontière, et qu'elle a appartenu aux comtes du Vexin, qui ont succédé à ceux de Madrie, elle a toujours passé, dans le langage commun, pour une des villes du Vexin. Depuis l'extinction des comtes du Vexin (1076), cette ville ayant passé sous la domination de ceux de Meulent, a fait partie des fiefs de leur mouvance, et les vicomtes de Mantes sont devenus vassaux des comtes de Meulent. »

Le nom de Mantes apparaît enfin pour la première fois dans deux chartes de l'année 1006, par lesquelles Gauthier II, dit Le Blanc, comte du Vexin, accorde aux religieux de saint-Père de Chartres et à ceux de Jumièges, un privilège qui exemptait

¹ Lieutenant-général au baillage de Meulent avant la révolution de 1789, écrivain instruit et d'une saine critique, auteur d'excellents mémoires sur les comtes du Vexin et les comtes de Meulent, cité dans les *Antiquités Nationales de Millin*, t. II, à l'article *Notre-Dame de Mantes*. Nous aurons encore plus d'une fois recours aux lumières de cet historien.

des droits de rivière leurs bateaux montant et descendant la Seine, près de son château de Mantes *propè castellum nostrum quod vulgò dicitur Medanta*¹. « La manière dont ce château est désigné (dans la charte de Jumièges) par ces mots : *Un certain petit château, vulgairement appelé Mantes, qui nous appartient entre autres biens*, fait connaître que c'était peu de chose alors, et que, confondu dans la masse de ses domaines, ce n'était rien moins que le chef-lieu d'un comté. On croit que ce fut Gauthier II qui jeta les premiers fondements de ce château, ainsi que de celui de Crépi, pour garantir ses frontières². »

Avec le mot *Medanta*, quelle que soit d'ailleurs sa signification, il n'est plus nécessaire d'aller chercher l'étymologie du nom de Mantes dans la langue grecque ou dans la celtique. *Medanta* a fait Mantes, comme *Melodunum* a fait Melun, comme *Mel-di* a fait Meaux, *Mede-ricus* Méry, *Rodbertus* Robert, etc. On sait que rien n'est fréquent comme la suppression de la lettre D, qui peut-être ne se prononçait pas dans certains mots de notre langue française ancienne ; ainsi *advenir* a fait *avenir*, *vindrent* vinrent, *adpercevoir* apercevoir, etc., etc.

Dès l'origine, trois localités bien distinctes, mais contigües, portaient le nom de Mante au singulier : Mante-la-Ville (*Medanta, Medunta, Medonta-Villa*), Mante-l'Eau et Mante-le-Château (*Medanta Castrum* ou *Castellum*). La première était une paroisse rurale, qui est encore une commune rurale, comme l'indique son nom *villa*, d'où vient village, qui s'étend jusqu'aux anciennes fortifications de la ville actuelle de Mantes. Mante-l'Eau était une agglomération de maisons de pêcheurs, qui s'étendait depuis la promenade des Cordeliers, le long de la Seine, et était dominée par la colline sur laquelle fut bâtie Mante-le-Château. Depuis, Mante-l'Eau a été renfermée dans l'enceinte de Mantes et s'est confondue avec elle. En 1311, Marie de Brabant donna au maire de Mantes la connaissance des délits commis sur le *rû de Mante-l'laue*, qui est la rivière de Vaucouleurs, laquelle, avant de se jeter dans la Seine, fait mouvoir dans l'ancienne Mante-l'Eau plusieurs usines, tanneries et moulins. Est-ce la réunion de ces deux Mantes, qui a fait écrire au pluriel le nom de la ville que nos ancêtres avaient toujours écrit au singulier ?

Après la mort du roi Robert (1031), la couronne de France fut vivement disputée entre ses deux fils, Henri et Robert. Henri l'ayant emporté avec l'aide de Robert I^{er}, duc de Normandie, lui céda par reconnaissance la suzeraineté du Vexin français, dont Mantes faisait partie. Dreux, alors comte du Vexin, étant devenu par ce traité feudataire du duc de Normandie, s'attacha à lui et le servit avec une fidélité constante jusqu'à sa mort (1035)³. Vers 1034, le même comte Dreux et Hugues, son vicomte du Vexin, se dessaisirent, entre les mains de l'abbé de Saint-Père de Chartres et sur l'autel de Juziers, de plusieurs terres que le vicomte Hugues avait usurpées, et retenait au détriment des religieux. L'acte solennel de ce désistement fut passé en la présence de plusieurs grands personnages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer Sanson, vicomte de Mantes, pour le comte Dreux. Parmi un grand nombre d'autres témoins, qui sont appelés *Medantenses de Mellente*, Mantois de Meulent, c'est-à-dire sous la dépendance du comte de Meulent, figurent au premier rang : le vi-

¹ *Cartulaire de Saint-Père de Chartres.*

² *Art de vérifier les dates*, à l'article *Comtes du Vexin.*

³ *Art de vérifier les dates*, à l'article *Comtes du Vexin.*

comte de Meulent, Téduin et son frère Amelius ; le prévôt Garnier et le doyen Foulques¹. Galeran II, comte de Meulent, souscrivit, en 1066, une charte portant remise, en faveur des religieux de Marmoutiers, des droits seigneuriaux qui pouvaient lui appartenir à Mantes². Enfin, la dernière charte que souscrivit Hugues II, comte de Meulent, est celle que Philippe I^{er} donna à l'abbaye de Cluni, en 1076, pour restituer les terres de Mante-la-Ville, Arnouville et Boinville, dont ce roi s'était emparé de vive force, au préjudice de la donation qu'en avait faite Simon de Crépy, dernier comte du Vexin. En qualité de parent, de successeur et d'héritier en cette partie, de Simon, le comte de Meulent approuve la restitution de ces lieux, situés dans l'étendue de son comté, et cette charte est souscrite par Hugues, son vicomte à Mantes³.

De ces différents faits, justifiés par des actes authentiques, il résulte bien évidemment que la ville de Mantes, jusqu'à la fin du XI^e siècle, appartenait simultanément et successivement aux comtes du Vexin et à ceux de Meulent, et que ces seigneurs y faisaient administrer leurs possessions respectives par des vicomtes. Cette ville n'était donc pas, au XI^e siècle, *capitale et chef-lieu d'un comté, dont les comtes avaient déjà joué un rôle dans l'histoire avant l'extinction des comtes du Vexin*⁴. Ainsi ces comtes de Mantes, dont les prouesses sont si vantées par les chroniqueurs normands, n'ont point existé, ou ne sont que les comtes de Meulent, qui conservèrent encore quelques droits seigneuriaux sur Mantes, même après la réunion de cette ville à la couronne de France.

Les premiers rois de la troisième race possédaient aussi à Mantes quelques domaines particuliers, et entre autres un château qu'ils habitaient souvent⁵ et où ils faisaient élever, dit-on, leurs enfants⁶.

Henri I^{er} y était à la tête de son armée, lorsqu'il apprit la sinistre nouvelle de la défaite de ses troupes à Mortemer, dans le pays de Caux. Cette bataille se donna un peu avant le carême de l'année 1054. Ce fut Guillaume-le-bâtard, duc de Normandie, qui, pour annoncer cette nouvelle aux Français, envoya un paysan chargé de crier dès la pointe du jour dans le camp même du roi, ce message insolent et provocateur, que Wace rapporte ainsi :

Franceiz, Franceiz, levez, levez,
Tenez vos voies, trop dormez :
Alez vos amis enterrer
Qui sont ochis à Mortemer.

Henri, tout consterné, décampa au plus vite et ne fut plus tenté de revenir sur les terres de Normandie.

Nous arrivons à l'époque où Mantes devait, trop réellement cette fois, être détruite de fond en comble, non plus par les Normands pirates et devastateurs, mais par les descendants de ces mêmes Normands, alors vassaux de la France et conqué-

¹ *Cartulaire de Saint-Père de Chartres.*

² MABILLON, *Annales Benedictini*, t. IV, p. 775.

³ *Biblioth. Clunensis*, p. 527.

⁴ Comme le dit M. Cassan, dans sa *Statistique*.

⁵ *Art de vérifier les dates.*

⁶ *Nouvelles Recherches sur la France*, t. I, p. 436.

rants de l'Angleterre. Sous le règne de Philippe I^{er}, Hugues Stavel, Raoul Mauvoisin, sire de Rosny, et plusieurs nobles chevaliers de Mantes, avaient pris les armes contre le roi d'Angleterre, duc de Normandie. Pendant la nuit, passant la rivière d'Eure, ils ravageaient les terres du diocèse d'Évreux, enlevaient les troupeaux et insultaient les gens par toutes sortes d'outrages. Vivement irrité de ces brigandages, Guillaume-le-Conquérant résolut d'y mettre un terme. C'était dans les premiers mois de l'année 1087 : il profita de son séjour en Normandie pour terminer, avec Philippe I^{er}, une ancienne contestation au sujet du Vexin qui, après la mort du duc Robert, avait été démembré de la Normandie et réuni à la France. En attendant le résultat des négociations entamées à ce sujet, il prenait du repos à Rouen et restait couché, d'après l'avis de ses médecins, espérant combattre, par le repos et la diète, son excessif embonpoint.

Le roi de France ne faisait à ses réclamations que des réponses évasives ; Guillaume semblait prendre le retard en patience. Mais un jour Philippe s'avisait de dire en riant à un seigneur normand : « Sur ma foi, ce gros homme est bien long à faire ses couches ; il y aura sans doute grande fête à ses relevailles. » Ce sarcasme fut rapporté au roi d'Angleterre qui en fut vivement irrité et s'écria : « Le roi Philippe verra la fin de mes couches trop tôt à son gré ; car, par la splendeur et la naissance de Dieu, j'irai faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges ! » Il ne commença que trop tôt à mettre cette fatale menace à exécution ; car retrouvant tout à coup son activité ordinaire, il assemble ses troupes, et entre en France par le territoire dont il revendiquait la suzeraineté. On était au mois de juillet ; les moissons étaient encore dans les champs et les arbres tout chargés de fruits. Il ordonna que tout fût dévasté sur son passage, que les moissons fussent foulées par la cavalerie, les vignes arrachées et les arbres coupés. Mantes fut la première ville qu'il rencontra ; les chevaliers et le peuple en étaient sortis, pour juger par eux-mêmes des ravages que faisait l'ennemi. Tout à coup Guillaume s'élance, franchit les portes et est bientôt dans la ville suivi de toute son armée. Il y fait mettre le feu et engage lui-même ses soldats à tout piller et à tout détruire. Comme il galopait à travers les décombres, contemplant avec ivresse ce spectacle de désolation, son cheval mit les pieds de devant sur des charbons ardents couverts de cendres, s'abattit, et son cavalier se blessa grièvement le ventre contre l'arçon de la selle. L'agitation où il était, l'ardeur de l'incendie et la chaleur de la saison firent empirer sa blessure ; on le transporta à Rouen, dans le monastère de Saint-Gervais, où il languit encore six semaines, entouré de médecins et de prêtres. Sentant la mort venir et, voulant obtenir la rémission de ses brigandages, il envoya de l'argent aux églises et aux couvents d'Angleterre ; et comme l'image des flammes qui avaient consumé la grande église de Mantes s'offrait toujours à sa pensée, il légua par testament une forte somme d'argent pour reconstruire Notre-Dame.

À l'exception de son château, qu'ils n'avaient pas eu le temps d'atteindre, les Normands n'avaient laissé debout dans Mantes aucune maison, aucune église ; quelques années plus tard, les habitants avaient entièrement rebâti leur ville qui, sortie de ses ruines jeune et riante, fut alors appelée *la Jolie*, épithète qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

Philippe I^{er} avait donné le château de Mantes à Louis VI ; celui-ci l'avait cédé à

Philippe, son frère naturel, fils de la célèbre Bertrade de Montfort. Philippe avait épousé, en 1104, Élisabeth, fille de Guy-Troussel, seigneur de Montlhéry ; « il porta pendant quelque temps le nom de comte de Mantes ; mais ce titre était sans réalité et un simple brevet d'honneur, puisque Mantes n'avait alors aucun district ni mouvance, et n'était point effectivement un comté¹. » Philippe de Mantes, malgré sa proche parenté avec le roi de France, était avec le comte de Corbeil, le seigneur du Puiset, en Beauce, les seigneurs de Couci, de Montfort, de Rochefort et de Montlhéry, incessamment en révolte contre l'autorité royale. La position du château de Mantes sur la frontière de Normandie, le rendait d'autant plus redoutable que le roi d'Angleterre ne laissait pas que d'appuyer les rebelles. Vers 1110, à la tête d'une puissante armée, Louis-le-Gros vint mettre le siège devant ce château, le prit d'assaut, et depuis ce temps-là on n'entendit plus parler de Philippe de Mantes.

Mantes fit alors retour au domaine royal : Louis-le-Gros y fit de fréquents séjours et y frappa des monnaies au nom de cette ville. Dès l'année 1110 il y institua une commune et accorda à ses habitants de beaux et nombreux privilèges, Louis VII, en 1150, confirma cette commune et ces privilèges ; mais en 1160, il voulut que les douze pairs, élus pour deux ans, qui se partageaient l'administration communale sous la direction d'un prévôt royal, fussent désormais présidés par un maire électif, prêtant serment entre les mains du roi. Le même prince, en 1165, permit en outre aux maire, pairs et habitants de la commune, d'acquérir et de posséder tous héritages et biens quelconques, « pour les récompenser d'avoir, à leurs frais, fortifié leur ville². »

« Vers la même époque, Roger, abbé de Coulombs, concède à la commune de Mantes l'île *Champion*, moyennant cinq sols par an, et à la condition expresse que jamais personne, quel qu'il fût, ou pair de la commune, ou ministre du roi, ou tout autre, ne s'approprierait ladite île, ou sous quelque prétexte que ce fût, ne la donnerait à cens, concédée qu'elle était par lui pour l'usage et le profit de la seule commune³. »

Cependant les comtes de Meulent avaient conservé tous leurs droits dans la ville et sur le territoire de Mantes. On voit en effet qu'en 1166, Robert IV, comte de Meulent, accorda aux religieux de Valasse la permission d'ouvrir, quand ils le jugeraient à propos, le ban des vendanges dans *sa ville de Mantes*. Ceux de Saint-Vandrilie ayant été inquiétés pour les droits seigneuriaux et domaniaux sur la rivière, dans la même ville de Mantes, eurent recours à ce comte de Meulent, qui adressa un mandement à *ses officiers et prévôts de Mantes*, pour leur enjoindre de faire jouir ces religieux de leurs privilèges. Par le même acte, Robert atteste et certifie au roi Louis VII que jamais ni lui ni ses prédécesseurs, comtes de Meulent, n'avaient perçu ce droit, dont ils avaient accordé la franchise au monastère, et prie le roi d'interposer son autorité pour maintenir cette liberté⁴.

Philippe-Auguste avait su attirer dans son parti le comte de Meulent qui, depuis quelque temps, s'était jeté dans celui du roi d'Angleterre. Mais Robert ne s'en trouva pas mieux ; car Richard-Cœur-de-Lion fondant sur ses domaines, ravagea les environs de *Mantes* et de Meulent, et saisit toutes les terres qu'il possédait en Angle-

¹ *Art de vérifier les dates*.

² A. CASSAN, *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, p. 231 à 235.

³ *Idem, ibidem*, p. 235.

⁴ *Cartulaire S.-Wandreg*.

terre. Une trêve qui se fit entre les deux souverains, lui donna, pendant qu'ils étaient en Terre-Sainte, le temps de respirer et de se refaire. Au retour de Philippe, les hostilités recommencèrent. Un traité fut conclu à Mantes, le 11 juillet 1194, par le septième article duquel il fut stipulé que le comte de Meulent serait remis en possession de ses terres d'Angleterre, qui avaient été confisquées¹.

Après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, Robert suivit le parti de Jean-Sans-Terre, son frère, qui l'entraîna dans sa ruine. En effet, la cour des pairs de France condamna par contumace le roi Jean ; et ses biens ayant été confisqués pour félonie, on confisqua aussi ceux de ses adhérents, parmi lesquels le comte de Meulent était au premier rang. Robert passa en Angleterre avec le roi, laissant le commandement de ses places, de celle entre autres de Beaumont-le-Roger, à Pierre, son fils ; celui-ci, séduit par Philippe-Auguste, les lui remit et mourut peu de temps après (1203). Robert, revenu en France, légua ses biens à Mabirie, sa fille, au mois de mai 1204. Le comte mourut à Poitiers le 6 octobre de la même année, et ses héritiers furent à jamais privés du comté de Meulent, qui fut alors réuni à la couronne².

Par ce moyen, Philippe-Auguste se trouva unique possesseur de la ville de Mantes, qu'il érigea en châtelainie. C'est la circonscription de cette châtelainie, composée des terres que les anciens comtes du Vexin, ceux de Meulent et les rois de France possédaient aux environs de la ville, que les géographes modernes ont imaginé d'appeler Mantois, dénomination tout à fait inconnue des anciens³.

Pendant la première moitié du règne de Philippe-Auguste, le Vexin français et la Normandie furent souvent le théâtre des guerres et des combats que ce prince eut à soutenir contre Henri II, Richard-Cœur-de-Lion et Jean-Sans-Terre, rois d'Angleterre. La ville de Mantes, que le roi de France appelait sa *ville bien-aimée*, prit une part active et glorieuse à ces luttes sanglantes, et elle fut plusieurs fois le siège des grandes assemblées du royaume le sire de Garlande tenait le château de Mantes pour le roi de France ; Henri II et Richard, son fils, ravageant et brûlant tout le pays environnant, s'avancent vers cette ville, dont ils espèrent avoir facilement raison ; mais les habitants font une vigoureuse résistance et repoussent Henri qui, tout effrayé, se replie sur Soindres. Pendant ce temps-là Philippe-Auguste accourt en toute hâte du château de Chaumont où il était retiré ; et à l'aide des belliqueux Mantois parvient à repousser les ennemis⁴.

Ce fut encore à un habitant de Mantes, le brave Gaubert, simple pêcheur,

*Utque ascendentes fallit Gaubertus alosas
Retibus oppositis vada sub piscosa Medontæ*⁵.

ce fut, disons-nous au pêcheur Gaubert, que Philippe-Auguste dut la prise si importante du Château-Gaillard. Cet homme, « nageur excellent, s'était habitué à rester fort longtemps sous l'eau ; pendant le siège du Château-Gaillard, il traversa la

¹ Art de vérifier les dates.

² Art de vérifier les dates.

³ Idem.

⁴ GUILLAUME-LE-BRETON, *Philippide*.

⁵ GUILLAUME-LE-BRETON, *Philippide*.

Seine en plongeant et en traînant derrière lui, au moyen d'une corde, plusieurs pots de terre remplis de feux d'artifices qui restèrent allumés ; et il put ainsi mettre le feu au château sans être aperçu¹. »

La noblesse mantoise suivit le roi, son seigneur, en Terre-Sainte, et le seconda vivement dans les luttes qu'il eut à soutenir encore contre Richard-Cœur-de-Lion.

Quelque temps avant le siège du Château-Gaillard (1203), le pape Innocent III, soit de lui-même, soit à la sollicitation du roi d'Angleterre, voulut se faire le médiateur entre ces deux princes : il leur envoya les abbés de Casemar et de Tréfons qui, au nom et de la part du pape, leur ordonnèrent de convoquer une assemblée des évêques, des abbés et des barons de leurs États, d'y faire la paix, et de rétablir les églises et les monastères qui avaient été détruits pendant les dernières guerres. Philippe-Auguste était à Mantes quand il reçut cet ordre, dont il fut très surpris ; et aussitôt il convoqua dans cette ville quelques évêques, abbés et seigneurs pour délibérer à ce sujet².

Dès les premières années du XIII^e siècle, Mantes se ressentit efficacement des bienfaits du roi de France, devenu son unique seigneur et qui faisait de fréquents séjours dans son château. Philippe-Auguste portait le titre d'abbé du chapitre de Notre-Dame-de-Mantes, titre purement honorifique, qui déjà avait été porté par un autre Philippe de France, frère de Louis VII, en 1152. Ce prince confirma et augmenta les privilèges que les rois ses prédécesseurs avaient accordés à sa ville bien-aimée ; il y fonda un collège et le prieuré de Saint-Julien, établit des halles et un marché sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église Saint-Maclou ; puis il dota la commune de plusieurs droits, privilèges et exemptions. Enfin l'an 1223, il fût attaqué d'une fièvre quarte, qui se changea en continue et dont il mourut à Mantes, où il tenait une assemblée des barons et prélats du royaume, le 14 juillet, à l'âge de cinquante-huit ans. Les nobles et bourgeois de la ville, qui lui avaient été si fidèles, demandèrent que son cœur fût déposé sous le maître-autel de l'église Notre-Dame.

À la gloire d'avoir recueilli le dernier soupir de Philippe-Auguste, la ville de Mantes doit encore ajouter l'illustration d'avoir été, pour ainsi dire, le berceau du poète et de l'historien de ce prince, qui préluda avec tant d'éclat à la splendeur de notre XIII^e siècle. Guillaume, dit le Breton, naquit en Bretagne vers 1170 ; à peine âgé de douze ans, il fut amené à Mantes pour étudier les belles-lettres au collège de cette ville. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut nommé chapelain du roi, qu'il accompagna au siège du Château-Gaillard et dans ses campagnes de Flandre. Ce fut lui qui, à la bataille de Bouvines, entonna les psaumes pour soutenir le courage des soldats. Ce fut donc comme témoin oculaire qu'il écrivit l'histoire de son maître, en continuant le récit de Rigord. Guillaume-le-Breton composa un long poème, la *Philippide*, consacré à la louange de Philippe-Auguste, qui lui confia l'éducation de son fils naturel, Pierre Carlotte, qui fut trésorier de Tours et évêque de Noyon. Le poète ne manque pas de chanter les louanges de la commune de Mantes, dans laquelle il avait été élevé.

¹ A. CASSAN, *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, p. 246.

² LE PÈRE DANIEL, *Histoire de France*.

«*Quâ te, communia dignam
Laude feram, tibi quæ præconia digna rependam ?*

.....
*Hoc tibi lingua tui munus largitur alumni,
Ingratum tibi ne me nutritisse queraris
Undenis tibi quem cano jam vertice lustris
Patria Britigenûm duodenem misit alendum,
Jam tunc Castalii sitientem pocula fontis. »*

(WILLELMUS BRITO.)

La mère et la femme de saint Louis, la reine Blanche et la reine Marguerite de Provence, affectionnaient beaucoup la ville de Mantes et son *biau chastel* ; pendant plusieurs années elles y firent leur résidence habituelle, et le saint roi vint souvent les y visiter. Ce fut par la piété et la munificence de ces deux reines que l'illustre Eudes-de-Montreuil, l'habile architecte de la Sainte-Chapelle de Paris, dota la ville de Mantes d'un chef-d'œuvre, en achevant l'église Notre-Dame. Parmi les plus célèbres et les plus assidus courtisans de la reine Blanche, il faut citer Thibault, comte de Champagne, qu'on trouvait toujours partout où était cette vertueuse princesse. Ce fut à Mantes, et sous l'inspiration de ses royales hôtes, que ce prince ménestrel composa une partie de ses chansons et pastourelles. .

Pendant le séjour qu'il fit à Mantes, saint Louis fonda dans cette ville le couvent des Cordeliers où, sous son règne, saint Bonaventure écrivit la vie de saint François.

Philippe-le-Hardi, héritier de la couronne, mais non de l'inépuisable charité de saint Louis, ne laissa dans la ville de Mantes aucun souvenir qui pût amoindrir les regrets que les habitants avaient manifestés à la mort de son père. L'acte le plus important qu'y fit le nouveau souverain, fut de donner à bail, en 1275, au maire et aux pairs, la prévôté royale de Mantes, moyennant une redevance annuelle de 300 livres parisis.

Sous le règne de Philippe-le-Bel, en 1290, une grave contestation s'éleva entre le prieur de Saint-Pierre-de-Juziers et la commune de Mantes. Au nom de son prieuré et en vertu des privilèges accordés par les rois de France, le prieur prétendait avoir le droit de vendre ou de faire vendre du vin, de quelque qualité et à quelque prix qu'il fût, dans une maison appartenant à son monastère, située sur la place du Marché de Mantes, entre l'Hôtel-de-Ville et la maison qui fut de Guillemette la Somonde. Le maire et les pairs de Mantes prétendant le contraire, la cause fut, d'un commun accord, portée à la cour du roi, et déferée par la chambre du conseil à maître Jean Ducis, clerc du roi et chanoine de Saint-Quentin en Vermandois. Celui-ci prononça son dire, par lequel il fut arrêté que ladite maison avec toutes ses appartenances, c'est-à-dire ses franchises et ses droits, serait remise au maire et aux pairs, pour être possédée à toujours par eux et au nom de la commune ; et que lesdits maire et pairs, au nom de la commune, paieraient annuellement audit prieur, ou à son mandataire, à Mantes, la somme de 20 livres parisis¹.

Cependant Philippe-le-Hardi étant mort à Perpignan en 1285, Marie de Brabant, sa veuve et sa seconde femme, reçut en douaire la châellenie de Mantes. Cette prin-

¹ *Cartulaire de Saint-Père de Chartres.*

cesse habita le château de Mantes pendant presque tout le cours de son long veuvage. Elle y éleva ses trois enfants : Louis, qui fut comte d'Évreux et la tige des rois de Navarre ; Marguerite, qui fut mariée à Édouard I^{er}, roi d'Angleterre ; Blanche, successivement fiancée à Jean de Namur et à Jean de Hainault, mais qui épousa, en 1302, Rodolphe II, duc d'Autriche, avec lequel elle partagea le trône de Bohême. Marie de Brabant fit un grand nombre de fondations pieuses dans les églises de son domaine ; mais son acte le plus important fut l'établissement d'un baillage à Mantes, baillage célèbre, auquel ressortissait un grand nombre de justices seigneuriales des environs et même du comté de Montfort-l'Amaury : elle mourut aux Mureaux, près Meulent, le 12 octobre 1321, et fut inhumée en l'église des Cordeliers de Paris.

La reine douairière de France vivait encore quand, en 1316 et 1317, Louis-Hutin ordonna le rétablissement de la porte Rosny et des murailles de la ville, depuis cette porte jusqu'à la porte aux Saints. L'année suivante (1318) le jeune fils de Louis, comte d'Évreux, Philippe, né en 1305, épousa Jeanne, fille unique de Louis-Hutin, à peine parvenue à sa sixième année. La jeune princesse, frustrée de son royaume de Navarre et de son comté de Champagne et de Brie, qu'elle devait recueillir de la succession de son père, par le traité qui fut passé la même année entre Philippe-le-Long et le duc de Bourgogne, ne reçut en dot que 15 000 livres de rente, assises sur le comté d'Angoulême, et 50 000 livres à placer en fonds de terre. Ce fut sans doute pour placement de cette somme, que la comtesse d'Évreux reçut le comté de Mantes et de Meulent, du roi Philippe-le-Long, son oncle. Philippe-de-Valois, à son avènement à la couronne, confirma la possession de ce comté. Un peu avant cette époque, Philippe et Jeanne vinrent habiter leur château de Mantes qu'ils voulurent agrandir ; mais comme ils manquaient d'argent, ils empruntèrent 1 000 livres tournois à la commune de Mantes, et lui firent une délégation de cette somme sur les 300 livres de rente à eux dues sur la prévôté. Étant enfin, par la mort de Philippe-le-Long et celle de Charles-le-Bel, devenus paisibles possesseurs de leur royaume de Navarre, le comte et la comtesse d'Évreux allèrent, en 1329, se faire couronner à Pampelune. En 1331, tous deux revinrent en France, où ils firent un séjour de quatre ans. Le roi de Navarre mourut à Xérès, le 16 octobre 1343, à l'âge de trente-huit ans. Jeanne, sa veuve, à laquelle le royaume de Navarre et le comté de Mantes et de Meulent appartenaient en propre, mourut le 8 octobre 1349, à Conflans, près Paris, où elle avait accompagné Blanche, sa fille, destinée à Jean, fils aîné de Philippe-de-Valois ; mais le roi fut si frappé de la beauté de Blanche, qu'il l'épousa lui-même. Jeanne fut enterrée à Saint-Denis, auprès de Louis-Hutin, son père.

La ville de Mantes paraît avoir eu dans sa destinée, d'être exposée à toutes les irruptions que les Normands et les Anglais devaient faire en France ; car, en 1346, quelques jours avant la bataille de Crécy, elle fut pillée par l'armée d'Édouard III, qui venait revendiquer la Normandie comme étant, disait-il, l'héritage de ses pères.

Ce fut sous Philippe d'Évreux et Jeanne de Navarre que, « en 1335, Nicolas Cochery, bourgeois de Mantes, laissa 16 livres parisis de rente pour faire tous les ans, le jour de la Trinité, une distribution de pains d'une livre à tous les pauvres passant depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant ; comme cette distribution se faisait à la porte du pont donnant entrée dans l'île Champion, cette île prit de là le nom d'Île-

à-l'Aumône¹. »

Charles, comte d'Évreux, depuis la mort de son père, était avec sa mère, lorsqu'elle mourut à Conflans, en 1349 ; il lui succéda dans le royaume de Navarre et dans le comté de Meulent et de Mantes, dont il prit immédiatement possession. Étant retourné dans son royaume, il fut couronné le 27 juin 1350, à Pampelune. Ce prince, né à Évreux en 1332, était doué de bonnes et de mauvaises qualités, les unes et les autres dans un éminent degré, que le temps et les conjonctures développèrent. Les mauvaises cependant l'emportèrent tellement sur les bonnes, que ses méchantes actions, ses félonies et ses crimes lui valurent le surnom, si justement mérité, de *le Mauvais*. Le mariage de Blanche, sa sœur, qui se fit en 1349, avec Philippe-de-Valois, fut la cause de l'étroite union qui exista entre ces deux princes ; Philippe étant mort l'année suivante, Jean, son fils et son successeur, hérita aussi des sentiments de son père pour le roi de Navarre. Quelque temps après, au mois de février 1353, pour se l'attacher inviolablement, il lui fit épouser, au Vivier-en-Brie, Jeanne, sa fille aînée du premier lit. Mais, par une imprudence que la politique ne saurait excuser, le roi Jean corrompit presque en même temps le prix de cette faveur, en donnant au connétable Charles de la Cerda le comté d'Angoulême, sur lequel était assise la rente de 15 000 livres que les rois Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Philippe-de-Valois avaient assurée à Jeanne, mère du roi de Navarre, pour indemnité du comté de Champagne et de Brie, comme nous l'avons déjà dit. Charles, irrité de cette préférence, fait assassiner le connétable dans son lit, le 8 janvier 1354, à l'Aigle, immédiatement après l'investiture du don qui lui avait été fait à son détriment. Le roi de France, dans l'impuissance de punir ce crime, prend le parti de le pardonner. Il fait plus : apprenant que le roi de Navarre est en voie de traiter avec les Anglais, il lui députe le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon, pour lui proposer de remplacer en fonds de terre, la rente qu'il avait sur le comté d'Angoulême, et d'asseoir la rente de sa femme. Les deux commissaires, par accord conclu le 22 février suivant, dans la ville de Mantes, lui délaissent, au nom du roi, le comté de Beaumont-le-Roger, les châtelainies de Conches et de Breteuil, le Cotentin, Pont-Audemer et les vicomtés de Valogne, de Coutances, et de Carantan, avec un échiquier ou cour souveraine, telle que la possédaient les anciens ducs de Normandie. Jean témoigna son mécontentement de ce traité, dans lequel ses intérêts avaient été si peu ménagés ; la rupture continua entre les deux princes, et Charles se retira en Navarre, d'où un nouveau traité, signé à Valogne le 10 septembre, le rappela bientôt².

Quelques mois se passent pendant lesquels la concorde semble rétablie entre le beau-père et le gendre ; mais le calme est antipathique au roi de Navarre. Adroit, insinuant et perfide, il trouve le moyen de séduire le dauphin Charles et de l'entraîner dans une conspiration contre son père. La trame fut heureusement découverte ; le dauphin, pour obtenir son pardon, attire le roi de Navarre à Rouen, où le roi de France, de concert avec lui, vient le surprendre, le fait arrêter et conduire prisonnier d'abord au château d'Arleux, et de là au Châtelet de Paris ; telle fut la source de l'inimitié qui divisa toujours Charles V et Charles-le-Mauvais. Le roi de Navarre était encore prisonnier lorsque, en 1356, le roi Jean perdit la funeste bataille de Poitiers.

¹ A. CASSAN, *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, p. 260.

² *Art de vérifier les dates*.

L'année suivante, pendant la captivité du roi, il trouva le secret de s'échapper, et se réunit aux Anglais et aux factieux pour faire la guerre au dauphin, que son père avait nommé lieutenant-général et régent du royaume pendant son absence. Blanche, sa sœur, veuve de Philippe-de-Valois, qui était dans ses intérêts, lui livra la ville de Melun ; et comme il était déjà maître de Mantes et de Meulent, il en profita pour empêcher les provisions d'arriver par eau à Paris, ce qui ne tarda pas à occasioner une affreuse disette dans la capitale. Pendant ce temps-là il se jette sur la Picardie, où il se livre à toutes sortes de déprédations. En 1359, les Parisiens fatigués de ce long blocus, supplient le régent d'aller mettre le siège devant Melun. Trois reines, deux de France et celle de Navarre, étaient renfermées, dans cette ville ; les assiégeants livrent un assaut et sont repoussés, ce qui donne lieu aux légats du pape, d'interposer leur médiation pour la paix. Le dauphin y consent : un traité de paix est conclu à Vernon, par lequel le roi de Navarre garde Mantes et Meulent, mais restitue Melun¹.

Le caractère brouillon et impatient de Charles-le-Mauvais ne lui permettait guère d'observer religieusement les clauses de ce traité. Cependant, jusqu'à la fin du règne de Jean, il ne se livra pas à des entreprises bien considérables contre lui.

Au commencement de l'année 1364, le pays d'Évreux et les rives de la Seine étaient infestés par les Compagnies, troupes indisciplinées, qui se réfugiaient dans les châteaux de Rolleboise, de la Roche-Guyon et de Vétheuil, d'où elles ravageaient tout le pays. Nous laisserons raconter au chroniqueur Froissart comment le dauphin Charles, duc de Normandie, mit un terme à ces brigandages, et comment Bertrand Duguesclin et le maréchal Boucicault parvinrent à s'emparer de la ville de Mantes, dont le roi de Navarre avait augmenté et consolidé les fortifications dès l'an 1353.

« En ce temps-là s'armoit et s'estoit tousiours armé pour les François, un chevalier de Bretagne qu'on appelloit messire Bertrand du Guesclin... Ce messire Bertrand estoit et fut tousiours (*entre les chevaliers de Bretagne*) estimé moult vaillant chevalier et bien amé de toutes gens d'armes ; et jà estoit grandement en la grâce du duc de Normandie, pour les grandes vertus qu'il en avoit ouy recorder. Il advint donc que le duc de Normandie... dit à messire Boucicaut : Partez vous d'icy avec tout ce qu'avez de gens et chevauchez la Normandie ; vous y trouverez messire Bertrand du Guesclin : sy vous prie que vous et luy vous embattiez près du roy de Navarre, par quoy nous soyons seigneurs de la rivière de Seine. Messire Bouciquaut respondit : — Syre, cecy feray-je très volontiers. Adonc se partit et emmena avec luy grande foison de chevaliers et escuyers, et print le chemin de Normandie, par devers Saint-Germain, et donna à entendre à ceux qui avec luy estoient qu'il alloit par devers le chastel de Rolleboesse, que certaines manières de gens, qui faisoient tous les maux du monde, nommées compaignies, tenoient Rolleboesse est un chastel, bon et fort, sur la rivière de Seine, à une lieue de Mante, et estoit en ce temps rempli de compaignons-gens-d'armes qui faisoient guerre d'eux mesmes, et couroient aussy bien sur le roy de Navarre comme sur le roy de France, et avoient un capitaine à qui ils obéyssoient entièrement et qui les entretenoit et payoit parmy certains gages qu'il leur donnoit ; et y estoit né de la ville de Brucelles, et l'appelloit-on Wauter-Austarde, apert homme d'armes et courageux. Iceluy avoit tout le país de là environ tout robé, et

¹ *Art de vérifier les dates*, à l'article *Chronologie des rois de Navarre*.

n'osoit nul aller de Paris à Mante, ne de Mante à Rouen, n'à Pontoise : pour eux et aussy bien ruoient-ils sur les Navarrois comme sur les François, et par espécial ils contraignoient durement ceux de Mante. Quand messire Bouciquaut partit de Paris (quoy qu'il donnast à entendre qu'il alloit celle part), il faillit le droit chemin de Rolleboesse et attendit messire Bertrand du Guesclin et sa route (*troupe*) qui avoient par avant chevauché devant la cité d'Évreux et parlementé à ceux de dedans la cité. Mais on ne lui avoit point ouvert les portes, ainçois auroient fait de dedans cruels efforts de le servir de pierres : si se tira par devers le mareschal, qui l'attendoit sur un chemin assez près de Rolleboesse. Quand ils se furent trouvez, ils estoient bien cinq cens hommes d'armes. Si eurent ces deux capitaines grand parlement ensemble à sçavoir comme ils se maintiendroient, et par quelle manière ils pourroient avoir la ville de Mante où ils taschoient. Si conclurent que messire Bouciquaut, luy centième de chevaliers seulement, chevaucheroit celle part devant et viendrait à Mante, et feroit l'effroyé et diroit que ceux de Rolleboesse le chassoient, et qu'ils le laissassent entrer dedans. S'il y entre, tantost il saisira les portes, et messire Bertrand et sa route viendront et se bouteront dedans et feront à leur volonté. S'ils ne l'ont pas ceste façon, ils ne voyent tous comment ils l'ayent. Ce conseil fut tenu et le retindrent entre eux les seigneurs secret et se partit messire Bouciquaut et la route qu'il devoit mener ; et chevauchèrent devers Mante et messire Bertrand d'autre part et se meirent luy et les siens en embûche assez près de Mante. Quand messire Bouciquaut deut approcher Mante, ils se déroutèrent ainsi comme gens déconfits et mis en chace, et s'en vint ledit mareschal luy dixième, et les autres petit à petit le suivoient. Si s'arresta devant les barrières et dit : Aarou ! bonnes gens de Mante, ouvrez nous vos portes et laissez nous entrer dedans ; car veez-cy (*voici*) ces meurtriers de Rolleboesse qui nous chacent et nous ont déconfits. — Qui estes-vous, Sire ? (dirent ceux qui là estoient). — Seigneurs (dit-il), je suis messire Bouciquaut, mareschal, que le duc de Normandie envoyoit devant Rolleboesse ; mais les larrons de dedans nous ont déconfits, et m'en convient fuir (vueille ou non vueille) et me prendront moi et mes gens si vous ne nous ouvrez vos portes. Ceux de Mantes (qui cuidoient (*croyaient*) qu'il leur dit vérité) luy respondirent : Sire, nous savons bien que ceux de Rolleboesse sont noz ennemis et les vostres, et ne leur chaut (importe) qu'ils ayent la guerre ; et d'autre part le duc de Normandie nous hait pour cause du roy de Navarre, nostre seigneur ; si sommes en grand doute que ne soyons déceus par vous qui estes mareschal de France. — Par ma foy, messeigneurs, non serez ; je ne suis icy venu que pour grèver ceux de Rolleboesse. À ces paroles ouvrirent-ils leurs portes, et laissèrent dedans entrer messire Bouciquaut, et tousjours le suivoient gens petit à petit. Entre les derniers gens de messire Bouciquaut et ceux de messire Bertrand, n'eurent ceux de Mante le loisir de refermer les portes. Car (quoy que messire Bouciquaut et les siens se trahissent (*allassent*) tantost à l'hostel et se désarmassent pour apaiser la ville) messire Bertrand et sa route (*troupe*) vindrent les grands gallops et écrièrent : Saint-Yves Guesclin ! À la mort tous Navarrois ! Dont entrèrent en ces hostels et pillèrent tout ce qu'ils y trouvèrent et prindrent (*prirent*) des prisonniers, des quels qu'ils voulurent et en tuèrent. Et tantost incontinent qu'ils furent entrez à Mante, une route de Bretons s'en vindrent à Meulenc, une lieue par delà, et y entrèrent assez subtilement ; car ils dirent que c'estoient gens d'armes que messire Guillaume de Graville envoyoit de par delà..... Ainsy furent Mante et Meulenc prises, dont le duc de Normandie, fut

moult joyeux, et le roy de Navarre moult courroucé quand il le sceut... il tint à grand dommaige la perte de Mante et de Meulenc, car ce luy estoit une belle entrée en France...¹. »

Le jour même que Bertrand Duguesclin se rendait ainsi maître de Mantes, le 8 avril 1364, le roi Jean mourait à Londres. Après la mort du roi, Charles-le-Mauvais ne se trouve plus lié par aucun traité, et sa haine contre Charles V se manifeste dans toute son intensité. Vivement irrité de la perte de Mantes et de Meulent, il ne cherche que l'occasion de reprendre ces deux villes. En attendant il fait ravager toute la Basse-Normandie par les Anglais, nouvellement débarqués à Cherbourg sous la conduite du captal de Buch. Mais trois jours avant le sacre de Charles V, le jeudi 16 mai 1364, le captal de Buch, à la tête de ses Anglais et des Navarrois, est défait par Bertrand Duguesclin, au célèbre combat de Cocherel, sur la rivière d'Eure, entre Évreux et Vernon, et Jean de Crailli y est fait prisonnier. C'était une capture que Duguesclin avait promise au roi, comme dit Froissart, pour *estrennes de sa noble royauté*. L'année suivante, au mois d'avril, la paix fut conclue avec le roi de Navarre, et le 12 du même mois le traité de Guérende fut signé avec Jean de Montfort, duc de Bretagne, après une guerre de vingt-trois ans. Mais depuis l'avènement du nouveau roi, Louis, frère du roi de Navarre, après avoir dévasté l'Auvergne et le Bourbonnais, se rendit maître de la Charité-sur-Loire. Le duc de Bourgogne étant venu l'y assiéger, l'obligea à rendre la place par composition. Humilié par ce revers, Charles-le-Mauvais ratifia à Pampelune, au mois de mai 1365, le traité de paix conclu entre Charles V et lui, le 6 mars précédent, par lequel il cédait *les villes et châtelainies* de Mantes et de Meulent ; et le roi de France, pour le dédommager, lui donnait en fief et pairie la baronnie et ville de Montpellier avec ses dépendances². Ce fut ainsi que Mantes et Meulent rentrèrent encore une fois dans le domaine royal.

Pendant qu'elle était possédée par Charles-le-Mauvais, la ville de Mantes vit naître dans son château, en 1361, Charles III, dit le Noble, fils aîné de ce prince, qui lui succéda au royaume de Navarre et au comté d'Évreux. Charles-le-Mauvais habita Mantes à plusieurs reprises avec sa femme Jeanne de France et la reine Blanche, sa tante, veuve de Philippe-de-Valois. Ce furent ces deux reines qui fondèrent dans la collégiale de Mantes la chapelle du Rosaire ; mais elles ne bâtirent pas, comme on le répète trop souvent, cette collégiale qui eut pour fondatrices les deux reines Blanche de Castille et Marguerite de Provence, la mère et la femme de saint Louis.

Pendant tout le règne et la sage administration de Charles V, la ville de Mantes jouit d'un repos auquel elle n'avait point été accoutumée sous ses précédents possesseurs. À peine maître de Mantes, en 1364, ce prince s'empressa de faire réparer le pont de cette ville ; il en flanqua la porte de quatre grosses tours, couvertes de plomb et d'ardoises, avec pont-levis, herse et pavillon de pierres de taille ; sur la maîtresse arche de ce pont, il fit rétablir une grande croix de pierre, qui servait de limite entre le diocèse de Chartres et la grande juridiction ecclésiastique du primat de Normandie. Dans le courant de l'année 1368, il astreignit tous les habitants, à sept lieues à la ronde de Mantes, à venir aider à la réparation de ses fortifications, fortement en-

¹ *Histoire et chronique* de Froissart, t. I, chapitre 220 — Paris, 1574, in-f°.

² *Art de vérifier les dates*, aux articles *Chronologie des rois de France* et *Chronologie des rois de Navarre*, passim.

dommagées pendant les précédentes guerres.

Quelques années plus tard (15 février 1377), la ville et les habitants furent témoins d'une grande solennité. Charles V, la reine sa femme, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Beauvais, celui de Paris et un grand concours de prélats et de hauts personnages de la cour de France, vinrent assister à l'installation des Célestins dans le monastère que ce prince avait fondé pour eux à Limay, par une charte du mois de février 1376.

Enfin le même roi, le 16 mai 1379, « accorda au maire et aux pairs de la commune de Mantes la permission de donner, avec l'approbation du bailli de Mantes, les offices de courtiers de vin, de poissons de mer et autres, moyennant certains profits, pour eulx aidier à supporter les frais, mises et charges dont ils avoient été grevés par le faict des guerres, de la fortification, garde, défense de leur ville, et aussi pour aides et subsides¹. »

Vient ensuite le long et déplorable règne de l'imbécile Charles VI, pendant lequel la ville de Mantes eut tant à souffrir de l'occupation anglaise. Ce règne commença pourtant sous des auspices favorables pour elle ; dès 1381, le roi confirma les privilèges et immunités de la commune, dont les titres originaux avaient été perdus lors de la prise de la ville par Duguesclin. Quelques années plus tard, Mantes fut, après Paris, la seule ville de France qui reçut la notification de la naissance du premier né du roi et de la reine Ysabeau, le 25 décembre 1386, au château de Vincennes. Ce message était envoyé au nom de la reine elle-même.

La position avantageuse de Mantes sur la Seine, la force de son château et sa proximité de Paris faisaient que cette ville était souvent le point de mire des parties belligérantes ; aussi fut-elle prise par le roi d'Angleterre, en 1416, malgré l'héroïque résistance de ses habitants, toujours fidèles au parti du roi. Elle resta au pouvoir des Anglais pendant trente-trois ans ; mais sur la requête des Mantois qui le suppliaient de leur venir en aide, Charles VII leur envoya, de Chartres où il était vers la fin d'août 1449, les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Pol, qui se présentèrent à leurs portes avec un corps d'armée de plus de six mille hommes. Ils sommèrent Thomas-de-Sainte-Barbe, commandant la ville pour le roi d'Angleterre, de se rendre ; mais la garnison s'y étant refusée, les bourgeois se soulevèrent, s'emparèrent de la tour Saint-Martin et de la porte aux Saints, et forcèrent les Anglais à capituler. Les trois capitaines français entrèrent alors dans la ville, dont ils prirent possession au nom du roi de France, au bruit des acclamations de toute une population enfin délivrée du joug de l'étranger.

À partir de ce dernier retour à la couronne, Mantes cesse d'être constamment prise et reprise, pillée, saccagée et brûlée par tous les partis contraires ; aussi pendant plus d'un siècle son nom figure à peine dans nos annales. L'obscurité historique d'une ville est la preuve la plus évidente de son bonheur et de sa tranquillité.

S'il faut en croire un manuscrit intitulé *Domaines de Normandie et du Vexin*, appartenant à M. de Rosambo et cité par M. Cassan, Louis XI aurait donné à maître Olivier Le Dain, son trop célèbre barbier, les 500 livres que la prévôté de Mantes devait annuellement au domaine royal. Cette donation est tellement en rapport avec le

¹ A. CASSAN, *Statistique de l'arrondissement de Mantes*.

caractère de Louis XI, qu'elle ne nous paraît pas invraisemblable.

Plus tard, en 1526, la ville de Mantes fut donnée par François I^{er} au comte de Canaples ; elle fit ensuite partie du douaire de Catherine de Médicis, et enfin de l'apanage du duc d'Alençon, frère de Henri III, entre les mains duquel elle resta de 1570 à 1583.

Pendant cet intervalle, en 1551, Henri II réduisit le corps de ville, composé jusqu'alors d'un maire et de douze pairs, à cinq officiers, un maire et quatre échevins, électifs chaque année. Ce changement ne fut homologué au parlement que le 21 mars 1571. En 1552 le même prince ordonna que le siège présidial, qui venait d'être établi à Montfort-l'Amaury, fût transféré à Mantes. Quatre ans après, en 1556, on rédigea les articles de la Coutume qui régissait le présidial de Mantes et le baillage royal de Meulent y ressortissant. Avant cette époque on y suivait presque toujours la Coutume de Paris¹. Charles IX, en janvier 1567, confirma les anciens privilèges de la commune de Mantes.

Pendant ces déplorables guerres de religion, qui désolèrent la France dans le cours du XVI^e siècle, Mantes était restée inébranlablement fidèle à la foi catholique. En vain Calvin lui-même, pendant sa retraite au château d'Hazeville, avait prêché les habitants des campagnes et fait un grand nombre de prosélytes sur la rive droite de la Seine et jusque dans le village de Limay ; le fleuve semble avoir été une barrière infranchissable à l'éloquence entraînant du réformateur : pas une famille Mantoise n'abjura la foi de ses pères pour adopter la religion protestante.

Henri IV, alors qu'il n'était que roi de Navarre, avait fait de fréquents séjours à Mantes. Souvent il partait à cheval du château de Rosny, où il venait passer le temps avec Sully, en criant de loin à son hôte, dont il n'écoutait pas toujours les sages avis : « Je m'en vais jouer à la paume à Mantes ! » ce qui voulait dire, si l'on en croit la chronique indiscrete du temps : « Je vais à Mantes, où Gabrielle d'Estrées, ou Claudine de Beauvilliers, m'a donné un rendez-vous. »

La ville de Mantes s'était jetée dans la Ligue, et, à la mort de Henri III, la majeure partie de ses habitants n'avait pas suivi le parti de Henri IV, par cela même que ce prince était hérétique. Dans les premiers jours de mars 1590, elle avait ouvert ses portes au duc de Mayenne qui, à la tête de son armée, renforcée des troupes espagnoles, volait au secours de la ville de Dreux, devant laquelle le roi venait de mettre le siège. « Si je ne reviens pas victorieux, avait-il dit aux habitants de Mantes en les quittant, ne me laissez pas rentrer dans vos murs. »

Cependant, à la nouvelle du départ de Mayenne, Henri IV lève le siège de Dreux, marche à la rencontre de l'ennemi ; dès le 13 mars il a rangé son armée en bataille dans la grande plaine qui s'étend entre l'Eure et l'Iton, et le 14 il a remporté l'immortelle victoire d'Ivry.

Le duc de Mayenne avait pris la fuite, vivement poursuivi par le roi lui-même et par le gros de l'armée victorieuse. Le soir de sa défaite, suivi d'un très petit nombre de gens d'armés, il arriva à Mantes, à la porte de Rosny, et, se rappelant ce qu'il avait dit quelques jours auparavant, il crie aux habitants : « Mes amis, ouvrez-moi

¹ *Nouvelles Recherches sur la France*, p. 442.

vos portes ! le Béarnais est mort ! j'ai bien moi-même éprouvé quelqu'échec, mais ce n'est rien au regard de la perte et du grand nombre de morts du côté des hérétiques. » Les habitants de Mantes, à l'exemple d'un grand nombre de villes du parti de la Ligue, n'avaient reçu ni garnison, ni gouverneur qu'à telles conditions qu'ils avaient bien voulu ; ils n'aimaient pas trop les ligueurs à cause des incommodités qu'ils en avaient éprouvées lorsque Henri III alla battre ceux de Pontoise ; ils se rappelaient qu'à cette époque ils avaient fait démolir quelques églises et maisons dans leurs faubourgs, et qu'ils avaient même renversé les murailles de leur cimetièrre. Pour ces motifs ils prirent les armes à la première nouvelle du résultat de la bataille d'Ivry, et fermèrent leurs portes, bien résolus de ne les ouvrir à qui que ce fût. D'abord repoussé, Mayenne insiste, et ce ne fut qu'après de longs pourparlers qu'il obtint qu'on abaissât le pont-levis. On le laissa passer, mais à la condition que ceux de sa suite n'entreraient que dix à dix, passeraient immédiatement le pont et se rendraient à Limay. Une fois entré dans la ville le duc y reçut encore les fuyards de son parti, et se disposait à mettre dans le château quelques hommes de guerre pour arrêter un instant les vainqueurs, pendant que lui-même mettrait ordre à ses affaires. D'un autre côté le roi s'était arrêté à Rosny, d'où, le lendemain matin, il envoya soit le vidame de Chartres, soit le maréchal d'Aumont, avec un gros de cavaliers qui vinrent à la découverte, presque jusqu'aux portes de Mantes, pour avoir des nouvelles du duc de Mayenne.

Mais pendant que ceux de la Ligue parlementaient à la porte, un gentilhomme de Guienne, nommé Villeneuve « qui portoit l'écharpe blanche, et qui étoit entraîné par un cheval fort en bouche à cette chasse, marchoit lors assez involontairement sur les talons du duc de Mayenne, et se trouvoit tout seul de sa bande de tous les plus hâtés de l'armée du roy, et véritablement il fut un temps qu'il se croyoit perdu à cause de son écharpe blanche. » Villeneuve usa alors d'un expédient qui lui réussit. Entre la porte, la barrière et le pont-levis étoient plus de deux cents hommes en armes qui, l'arquebuse au poing et la mèche allumée se disposaient à tirer sur lui. Il leur fit signe qu'il voulait parler, s'avança droit à eux et leur dit : « Je suis venu ici par l'express commandement du roy, qui vient de remporter une éclatante victoire à Ivry, comme vous le pouvez bien voir par la fuite du duc, dont les troupes sont en grande partie passées de notre côté. Je viens voir ce que vous prétendez faire, si vous aimez mieux vous exposer à son juste ressentiment, ou si vous voulez éprouver l'effet de sa clémence en vous déclarant pour lui et en le reconnaissant. » À ces mots les Mantois se rapprochèrent de lui et lui demandèrent s'il étoit bien vrai qu'il vînt express de la part du roy pour leur parler. Sur sa réponse affirmative, le capitaine ordonne incontinent à ses gens de relever leurs mousquets et arquebuses et d'ôter la mèche du serpent. On lui obéit, on mit les armes sur l'épaule et tous, le chapeau à la main, dirent à Villeneuve : « Vous pouvez aller dire au roy que nous ne désirons rien tant que de le reconnaître et que nous sommes résolus de vivre et de mourir pour lui, » et en même temps ils levèrent les mains en jurant de lui être toujours fidèles. Pendant ces négociations, survint un capitaine de la garnison de la ville qui, ayant entendu la détermination prise par les habitants, mit aussitôt l'épée à la main en s'écriant : « Je saurai bien vous en empêcher ! » Il veut s'élancer sur le sieur de Villeneuve et le tuer ; mais on l'arrête ; il se met alors à conjurer les Mantois de changer d'avis et de rester fidèles à la Sainte-Union ; Villeneuve insiste de son côté et les engage à persévérer dans leurs

bonnes dispositions. Le capitaine voyant enfin que tous ses efforts sont inutiles, s'en va trouver le duc de Mayenne et lui raconte ce qui se passe aux portes de la ville. À cette nouvelle Mayenne monte à cheval, et, sans laisser un seul homme dans la ville, marche droit à Saint-Denis.

De son côté Villeneuve était accouru à Rosny prévenir le roi de l'heureuse issue de son aventure¹.

Cette résolution des habitants de Mantes n'avait point été adoptée par une minorité turbulente, composée en partie d'hommes de guerre, qui ne voulaient pas qu'on rendît la ville. Une émeute s'en était suivie, dans laquelle le bourgeois Marais avait répondu par le cri de « Vive le Roi ! » au « Qui vive ! » des ligueurs. Mais le 18 mars une assemblée générale des habitants eut lieu dans l'église Notre-Dame, où le curé de Sainte-Croix, Jean Deschamps, parla en faveur de la cause du roi avec tant d'éloquence et de persuasion, qu'à l'unanimité on décida que, dès le lendemain, les clés de la ville lui seraient portées à Rosny. En effet, les principaux magistrats ayant à leur tête le sieur de Château-Poissy, les lui présentèrent avec une longue et belle harangue, à laquelle le Béarnais répondit : « Messieurs de Mantes, je n'avais aucune inquiétude de vous, *bons chiens reviennent toujours à leur maître*, » faisant par ces paroles allusion au vieux dicton appliqué à la compagnie d'arbalétriers de cette ville, qu'on appelait les *chiens de Mantes*.

Ce fut donc le mardi 19 mars 1590, que Henri IV fit son entrée à Mantes, où il trouva trois canons et quelques munitions d'artillerie, que le duc de Mayenne y avait laissés dans sa fuite précipitée.

Pendant que la présence d'esprit du sieur de Villeneuve lui assurait la facile soumission de la ville de Mantes, le roi lui-même était entré dans Vernon ; et la reddition de ces deux places, qui le rendait maître de tous les ponts sur la Seine entre Rouen et Paris, fut pour lui le premier et le plus important résultat de la victoire d'Ivry.

Henri IV séjourna quinze jours à Mantes, tant pour donner quelque repos à ses troupes, que pour attendre un temps plus favorable aux opérations militaires ; les pluies continuelles ayant rendu les chemins impraticables. Ce fut à Mantes que le roi reçut la nouvelle d'une grande victoire que ses partisans, commandés par le marquis de Curton, venaient de remporter le jour même de la bataille d'Ivry, près d'Issoire, en Auvergne, sur les troupes de la Ligue, commandées par le marquis de Randan, qui avait été tué pendant l'action.

Le gouvernement de Mantes fut donné non pas à Maximilien de Béthune, comme on l'a cru, mais à son frère puîné, Salomon, baron de Rosny ; Maximilien ne l'obtint qu'après la mort de son frère, arrivée à Beauvais en 1597, au retour, du siège d'Amiens². Sully avait demandé ce gouvernement sans l'obtenir, et il en fut si froissé qu'il avoue lui-même dans ses Mémoires avoir eu à ce sujet « de grosses paroles avec le roy, et qu'il luy reprocha la longueur de ses services, tant de dépenses faites, tant de playes reçues et de sang répandu. »

¹ Ce récit est emprunté tant aux *Chroniques novennaises*, de Victor Cayet, chronologue de France, Paris, 1608, t. I, qu'à l'auteur des *Observations sur les Amours du Grand Alcandre*.

² *Observations sur les Amours du Grand Alcandre*.

Dans les premiers jours d'avril, le roi quitta Mantes pour aller s'emparer de Corbeil et se rendre maître des ponts sur la Seine au dessus de Paris. Le sieur de Buh resta chargé de faire réparer les fortifications de la ville.

Pendant les premières années du règne de Henri IV Mantes fut si souvent habitée par ce prince et toute sa cour, elle fut le théâtre d'actes et d'événements si remarquables, qu'elle occupa une place fort importante parmi les autres villes de France.

Vers la fin de mars 1591, Sully étant au siège de Chartres, où il faisait des prodiges de valeur, reçut du roi l'ordre d'aller chercher sa compagnie, afin d'augmenter les forces de l'armée royale. Comme il était à trois lieues de Mantes, vers le bourg de Thoiry, il fut attaqué par une bande de cavaliers dont il ne se méfiait point à cause de leurs écharpes blanches. À la première rencontre, il avait reçu à la lèvre inférieure une balle de pistolet, qui lui traversa la bouche et vint sortir par derrière le cou. Cette blessure, malgré sa gravité, ne l'empêcha pas de donner la chasse à ses agresseurs, avec six de ses gentilshommes et quatre domestiques qui formaient toute sa suite. Mais en passant auprès de grandes haies, il essuya encore le feu de plusieurs arquebuses, qui heureusement n'étaient chargées que de dragées et ne lui firent que de légères blessures. Affaibli par la douleur et la perte de son sang, il se retira à Thoiry, où il reçut les premiers pansements chez M. d'Auteuil. De là il se fit transporter à Mantes, dont son frère, Salomon de Rosny, était gouverneur, et il y fit un très long séjour. Pendant ce temps-là la ville de Chartres fut prise (12 avril), et le roi, selon l'expression même de Sully, « s'en alla en Picardie, à cause de l'affection qu'il portoit à une fille de M. d'Estrées, nommée Gabrielle¹.

Henri IV avec son armée marcha pour faire lever le siège de Château-Thierry, puis la renvoya prendre du repos dans ses quartiers de l'Île-de-France. Il séjourna peu de temps à Compiègne et partit des environs de La Fère, pour venir rejoindre son armée qui était à Villepreux, où se tenait alors une grande assemblée de princes et de seigneurs. Il en partit le 29 mai suivant et alla coucher à Montfort-l'Amaury, d'où il envoya M. de La Noue trouver le prince de Dombes pour l'accompagner en Bretagne et combattre le duc de Mercœur et les Espagnols. Le lendemain soir il revint s'établir à Mantes, où le 2 juin, jour de la Pentecôte, les chevaliers du Saint-Esprit célébrèrent la grande solennité de leur ordre dans l'église de Notre-Dame, à laquelle assistèrent MM. de Nevers, de Luxembourg, de La Guiche et un grand nombre d'autres chevaliers de l'ordre. Il est inutile de faire observer que, Henri IV n'étant point encore converti à la foi catholique, ne put assister à la cérémonie religieuse. Le lendemain lundi, le duc de Nevers s'en allant prendre le commandement des troupes royales en Champagne, prit congé du roi qui partit lui-même pour Vernon, d'où il se porta sur Louviers qu'il surprit à l'aide d'une ruse imaginée par le capitaine Marin et le sieur du Rolet, gouverneur de Pont-de-l'Arche.

Cette entreprise sur Louviers fut exécutée le 6 juin ; quatre jours après, le roi s'en alla coucher aux Andelys, d'où il se rendit à Dieppe, pour recevoir cinq cents Anglais et des munitions. Le 24 il vint rejoindre son armée, que le maréchal de Biron avait amenée à Gisors, d'où il revint encore à Mantes. Le 29 du même mois il alla au devant de madame de Bourbon, sa tante, abbesse de Soissons, que les ligueurs

¹ Mémoires de Sully, t. 1, chapitre XXXII.

avaient chassée de son monastère, malgré son grand âge, sa piété et ses vertus. Pendant ce temps-là le cardinal de Bourbon, l'archevêque de Bourges et plusieurs autres prélats qui, depuis la mort de Henri III, étaient restés à Tours où ils tenaient le conseil d'État, avaient reçu l'ordre de venir trouver le roi. Ils s'acheminèrent d'abord vers Chartres, où ils trouvèrent le chancelier de Chiverny avec l'autre partie du conseil, qui fut dès lors au grand complet. Le conseil tout entier, le cardinal et madame de Bourbon arrivèrent à Mantes, « où ceste arrivée se passa en toutes les honnestes réceptions que l'on peut imaginer entre si proches parents¹. »

Au milieu de ces fêtes de famille, Henri IV n'en avait pas moins l'œil ouvert sur ce que pouvaient faire ses ennemis. Le jour même de ces réjouissances il eut avis que le vicomte de Tavannes, le sieur de Villiers et les autres chefs de la Ligue en Normandie, lesquels étaient à Rouen, venaient de former une entreprise sur Pont-de-l'Arche. Dès le lendemain même il court rejoindre quelques troupes à Magny, les mène à Vernon, d'où il repart aussitôt à la tête de huit cents cuirasses, de douze cents arquebusiers à cheval et de mille hommes de pied. Il arrive au point du jour à Louviers où il fait prendre les armes, et s'achemine droit à Pont-de-l'Arche, d'où les ligueurs, sur la nouvelle de sa marche, ont jugé prudent de se retirer. Les troupes s'en allèrent rejoindre l'armée du maréchal de Biron, et le roi revint à Mantes, d'où le 8 juillet il envoya le duc de Luxembourg en Italie, vers la république de Venise, pour la maintenir en son alliance, ainsi qu'il avait été arrêté au grand conseil tenu à Villepreux. Ce fut alors qu'on exécuta à Mantes une partie des délibérations qui avaient été prises dans ce conseil². Il se tint dans cette ville plusieurs conseils d'État et de guerre ; dans les premiers on arrêta entre autres le renouvellement des édits de pacification en faveur des protestants ; dans les seconds on délibéra sur les projets de la campagne, au sujet desquels le roi éprouvait un grand embarras. Les gouverneurs des provinces et ceux des villes le pressaient, chacun de leur côté, de faire ses conquêtes dans leur voisinage. Les gouverneurs des provinces voulaient reculer les limites de leurs gouvernements et y soumettre les villes que la Ligue y possédait ; les gouverneurs des villes voyaient avec peine l'éloignement de l'armée, parce qu'ils craignaient d'être attaqués et de perdre leur gouvernement qu'ils exploitaient à leur profit, se réservant, sous prétexte d'entretenir leur garnison, la plus grande partie des revenus du roi. Ce n'était pas sur des ordres, mais sur des prières réitérées du roi, qu'ils lui envoyaient une partie de leurs troupes quand il était éloigné d'eux ; ils l'importunaient sans cesse, après quelques courts services, pour le faire revenir, non dans l'intérêt de la cause générale, mais pour assurer leur position et leurs intérêts particuliers. Dans ces conseils le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, l'emporta sur tous les autres et fit conclure au siège de Noyon³.

Henri IV, après avoir résolu avec ses conseils ses principales affaires, quitta Mantes le 16 juillet, et se dirigea vers la Champagne, d'où il devait se porter sur la Picardie, après avoir reçu les secours qu'il attendait d'Allemagne.

À cette époque Sully était encore à Mantes, retenu par les blessures qu'il avait reçues dans les environs de Thoiry, ce qui l'avait empêché de suivre l'armée royale

¹ VICTOR CAYET, *Chroniques Novennaires*, t. II

² *Id.*, *Ibid.*

³ LE PÈRE DANIEL, *Histoire de France*, t. IX, p. 533.

en Picardie. Cependant, le duc de Mayenne se disposait à marcher au secours de Noyon avec une armée considérable ; il était parti de Rouen, où il était venu apaiser une sédition, et marchait sur Mantes, qu'il espérait surprendre à l'aide d'intelligences que le sieur d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, avait ménagées dans cette ville. Ce dessein avait été tenu si secret que ni MM. d'O et de Buhy, ni Sully et ses frères n'en avaient eu la moindre connaissance. Si bien que Mayenne, avec une partie des garnisons de Dreux, de Pontoise et de Paris, à une heure après minuit, était à cinquante pas de la ville. Il avait déjà fait mettre pied à terre à toute sa cavalerie, quand d'Alincourt reçut avis de l'intérieur des remparts, que l'entreprise ne pouvait s'exécuter pour cette nuit-là. Force fut donc au duc de battre en retraite ; mais le jour vint à poindre, les sentinelles aperçurent tout le corps d'armée et donnèrent l'alarme en tirant quelques arquebusades. Aussitôt le sieur de Buhy et Sully, la tête encore bandée, furent sur les murailles, d'où ils firent tirer quelques mousquetades et volées de canon. Mayenne et les siens se retirèrent en bon ordre, laissant néanmoins deux cents chevaux derrière eux. Ils se portèrent sur Houdan, où il y avait quelques centaines de Suisses du roi et la compagnie d'un des frères de Sully ; on les somma de se rendre, mais ceux-ci répondirent par des risées et des coups de mousquets, ce qui força le duc à s'éloigner¹.

Après cette infructueuse tentative, on avertissait fréquemment Salomon de Rosny, gouverneur de la ville, qu'il y avait sans aucun doute une entreprise sur cette place, laquelle s'exécuterait infailliblement, si l'on mettait bon ordre, d'autant qu'il y avait des intelligences entre les habitants et même des soldats de la garnison. Sully répondit à son frère, qui lui en parlait un jour, et lui demandait le moyen d'y porter remède : « Tous ces avis si mal circonstanciez me semblent bien fort vagues ; et néanmoins afin de ne rien négliger, si vous me voulez laisser faire, nous découvrirons quelque chose, voire peut-être leur dresserons-nous une si bonne amorce, que nous leur ferons maudire l'entreprise. » Le gouverneur s'en remit entièrement à la prudence de son frère ; celui-ci tout aussitôt envoya chercher six soldats, qui pour lors faisaient partie de la garnison, et lui avaient servi d'enfants perdus à la bataille d'Ivry. Il leur donna huit livres par mois en sus de leur solde, et leur expliqua ce qu'il désirait d'eux. C'était de se retirer de la garnison de Mantes, sous prétexte d'un grand mécontentement, et, par le moyen de quelques amis, d'entrer dans la garnison de Pontoise. Là, au bout de quelques jours, ils proposeraient à M. d'Alincourt une seconde entreprise sur Mantes, laquelle ils présenteraient comme très facile par le moyen des intelligences qu'ils diraient y avoir ; et lui, pendant ce temps-là, chercherait à découvrir s'il n'y avait point quelques intelligences réelles ou quelques desseins qui pussent embarrasser les siens.

Sully, de son côté, fit incorporer à la garnison de Mantes, quatre soldats de celle de Pontoise, lesquels il faisait semblant de ne pas connaître, mais qui lui rendaient compte de tout ce qui se passait et confirmaient les avis donnés par les six soldats envoyés à Pontoise. Le tout fut si bien conduit que l'on parvint à connaître tous les habitants de la ville qui tenaient pour la Ligue, et que la résolution d'exécuter l'entreprise fut fixée à un certain jour. Mayenne, pour la seconde fois, devait s'y trouver en personne, tant avait d'importance pour lui la possession de Mantes, où le cardinal

¹ *Mémoires de Sully*, t. I. — VICTOR CAYET, t. II.

de Bourbon, le conseil du roi et le grand conseil faisaient leur résidence ordinaire. Cependant Sully avait fait préparer des coussinets de poudre à canon pour les enfoncer dans les remparts où se donnerait l'escalade, afin d'y mettre le feu quand les assaillants y seraient arrivés ; il avait fait clore les avenues, percer les maisons en plusieurs endroits et si bien accommodé toutes ses inventions, qu'il paraissait impossible qu'aucun des assaillants pût s'échapper. Il fit renforcer la garnison par des détachements tirés de celles de Nogent, de Vernon et de Meulent, qu'il faisait entrer peu à peu afin de ne point exciter la défiance. Quand le jour de l'exécution fut arrêté, il envoya le sieur de Tilly vers le roi, qui était à Compiègne, pour le prévenir de toute cette menée. Le roi la trouva si bien conduite et si pleine d'apparence d'un bon succès que, ne voulant, suivant sa coutume, laisser passer aucune occasion où il y eût de quoi *mener les mains* sans y avoir parti, délibéra de se trouver à celle-ci. Il renvoya le sieur de Tilly sans lui dire autre chose, sinon qu'il approuvait fort ce dessein et qu'il souhaitait de le voir mener à bonne fin. Le soir même de la nuit qui lui avait été indiquée, Henri IV se présenta devant Mantes, du côté du pont, avec cinquante hommes de guerre de choix, suivis de chacun un valet, dans le but de faire lui-même la charge qui, avait été projetée par le dehors lorsque l'on verrait l'épouvante parmi les troupes ennemies.

Sully était sur les remparts, bien occupé à faire placer les poudres, à faire barricader les avenues et disposer les gens de guerre, lorsqu'on vint lui annoncer l'arrivée du roi, qu'il apprit, selon sa propre expression, *avec un merveilleux déplaisir* ; prévoyant bien qu'il serait impossible de la tenir si secrète que les ennemis n'en fussent avertis. Tout plein de dépit et de colère, il s'en alla trouver le roi, et ne put s'empêcher de lui dire en le saluant : « Pardieu, Sire, vous avez fait une belle levée de boucliers, qui empêchera un signalé service que nous voulions vous rendre. Hé, quoi ! n'avez-vous pas assez acquis de gloire et d'honneur en tant de combats où vous vous êtes trouvé plus que nul autre de ce royaume, sans vouloir toujours ainsi faire le cheval-léger ? Pour moi, je tiens que cette vanité (pardonnez-moi si je l'appelle ainsi), fera tourner en vent et en fumée toutes nos belles espérances ; et pourtant je n'ai plus besoin de rien préparer pour leur faire voir mes feux de joie, ou plutôt de mort, et ferez peut-être (lui dit-il tout bas à l'oreille) perdre six pauvres soldats que j'ai employés à tel hazard pour satisfaction qu'ils ont à votre service, de quoi ce sera grand dommage. »

Le roi voyant Sully dans une telle colère, et jugeant bien que tous les torts étaient de son côté, ne tenta pas de se justifier, mais il chercha à l'apaiser par des paroles flatteuses et bienveillantes. Il l'engagea à retourner sur les remparts pour continuer à faire ses dispositions ; lui-même alla l'y rejoindre quelque temps après, examina et loua beaucoup tout ce qui avait été fait, puis s'en alla souper chez Salomon de Rosny, car il n'avait point amené ses cuisines avec lui. Après le souper, tout étant bien disposé pour le combat, le roi fatigué de sa course et ayant grande envie de dormir, se jeta sur un lit, tout habillé et botté, avec ses armes à côté de lui. Sully, de son côté, se retira avec son autre frère (le gouverneur étant resté dans la chambre du roi) ; il fit placer ses hommes à leur poste et passa la nuit à faire le guet. Mais le jour étant venu à poindre sans qu'aucune alarme ait été donnée, il vit bien que, selon ses prévisions, l'entreprise était manquée. Il se désarma, dormit environ une heure et demie, et le matin alla retrouver le roi au château. En même temps que lui entra M.

de Bellangreville, qui ne faisait qu'arriver de Meulent. Celui-ci salua le roi de ces paroles :

« Pardieu, Sire, messieurs de Mante peuvent bien remercier votre venue ; car il ne faut pas douter que sans icelle la ville était prise, d'autant que deux mille hommes de pied et trois cents chevaux (entre lesquels étoit monsieur de Mayenne) étoient venus jusqu'à Bourgenville ; sitôt qu'ils eurent appris par quelques paysans qui avoient été le jour de devant à Mante, qu'il y étoit venu force gens, et que même ils y avoient vu votre Majesté, ils s'étoient arrêtez tout court, et après être entrez cinq ou six dans une chambre et être ressortis, l'on avait crié : Il s'en faut retourner ! car nous sommes découverts, le roi étant arrivé à Mante avec force gens de guerre ; ce qui avoit mis une telle épouvante parmi eux qu'ils sembloient avoir fait à sauve qui peut, ayant laissé des charrettes chargées d'échelles, de cordages et de piques que j'ai commandées être amenées ici par les paysans mêmes ausquels ils ont parlé, pour vous les faire voir et entendre, afin que vous ne doutiez nullement de ce que je vous dis. »

Le roi, qui n'était pas moins fâché que Sully d'avoir fait manquer un si beau coup et voulait faire tous ses efforts pour le faire revenir, soutint à M. de Bellangreville qu'il n'y avait eu aucune entreprise sur Mantes. Mais quels que fussent ses efforts et son désir, il n'y eut jamais moyen de déterminer Mayenne à tenter une troisième fois l'entreprise ; d'ailleurs les soldats de Pontoise étaient revenus à Mantes, ceux de Mantes étaient retournés à Pontoise et chacun d'eux avait tout révélé¹. Quant à Mayenne, il avait repris Conflans-sur-Oise aux troupes royales, ruiné la petite ville de l'Île-Adam, et était arrivé à La Fère le jour même que le roi avait espéré le surprendre à Mantes.

C'est peut-être ici le lieu de placer chronologiquement une anecdote assez piquante, racontée par Sully lui-même, et que nous extrayons, en l'abrégeant considérablement, des Mémoires de ce grand homme.

Sully était souvent à Mantes, située dans le voisinage de son magnifique château de Rosny. Anne de Courtenay, sa première femme, était morte dans cette ville au mois de juin 1589 ; lui-même y était encore, comme nous venons de le dire, pendant que Henri IV poursuivait ses conquêtes en Picardie. C'est là qu'il vit pour la première fois madame de Châteaupers², dont il devint si éperdument amoureux, et elle peut-être de lui, qu'en quelques jours leur mariage fut convenu. En même temps il lui arrivait une autre bonne fortune qui lui donna l'occasion de rire et du profit.

Le roi avait expressément défendu le transport de toutes espèces de vivres soit à Rouen, soit à Paris, ce qui n'empêchait pas les gouverneurs des villes situées sur la Seine, de délivrer journellement, et moyennant un bon prix, des passeports aux bateaux chargés de vivres, de denrées et de marchandises qui allaient de l'une à l'autre ville. Sully faisait souvent arrêter ces convois illicites, et malgré les passeports des gouverneurs, saisissait au profit du roi force bœufs, moutons, porcs, coquetiers et poulaillers qu'on menait à Paris. Un jour un de ses gentilshommes, nommé de Fourges, vint l'avertir qu'en son absence il était passé un grand bateau chargé de morues, saumons, harengs et maquereaux salés, muni de passeports achetés à tous les gou-

¹ *Mémoires de Sully*, chapitre XXXII, t. I.

² Rachel de Cocheville, veuve de François Hurault, seigneur de Châteaupers.

verneurs, et qui montait de Rouen à Paris, où le chargement devait être vendu. Le prix de la cargaison, qu'on disait s'élever à 50 000 écus, devait être rapporté dans un petit bateau par le père du sieur de Fourges, muni des passeports nécessaires, donnés par les gouverneurs. Sully fait tant qu'au bout de six jours ce bateau était saisi aux environs de Meulent. En apprenant la nouvelle de cette capture, il monte à cheval, va au devant du bateau en suivant les rives du fleuve. Quand il l'eut rencontré, il monta dedans et le fit amener à Mantes, au grand déplaisir de son frère le gouverneur de la ville, qui, malgré la défense du roi, avait signé le passeport. Dans ce bateau il n'y avait que deux petits ballots liés ensemble, dans lesquels il pensait qu'on avait caché les 50 000 écus ; il les fit ouvrir, mais à son grand désappointement ces ballots ne renfermaient que des écheveaux de soie d'Espagne et des bobines de fils d'or et d'argent. Transporté de colère, il demande au sieur de Fourges le père, où sont les 50 000 écus, prix des salaisons. Celui-ci répondit qu'il n'avait reçu en paiement que ces deux ballots, et que le reste du prix était en-lettres-de-change, desquelles il en montra pour 36 000 écus, ce qui fit redoubler la colère de Sully. Mais pendant qu'il se promène avec de Fourges et le menace de le mettre en prison s'il ne lui dit toute la vérité, il arriva que les chausses de celui-ci, « pour avoir été trop chargées ou mal cousues, s'entr'ouvrirent par le derrière, d'où il sortit une traînée d'écus au soleil, qui s'épandoient sur le planché de la chambre. » Lorsqu'il se voulut arrêter, Sully lui dit : « Allons, allons, M. de Fourges, car je vois bien qu'il y a plus de plaisir et de profit à vous faire promener qu'à vous faire asseoir. » Enfin après cent autres propos de ce genre, M. de Fourges est dépouillé et fouillé, et l'on trouve cousus dans ses vêtements environ 7 000 écus d'or, qui arrivèrent bien à propos à Sully, comme il le dit lui-même, pour lui faire attendre la vente de ses blés de Bontin, et de ses foins et bois de Rosny. Le récit de cette aventure égaya fort le roi, au grand dépit de MM. Salomon de Rosny et de Bellangreville, gouverneurs de Mantes et de Meulent¹.

Le 31 décembre de cette même année 1591, l'église Notre-Dame de Mantes fut encore le théâtre d'une grande solennité de l'ordre du Saint-Esprit, la première promotion qui fut faite sous le règne de Henri IV. En l'absence du roi le chapitre fut présidé par le maréchal de Biron, le père, comme plus ancien chevalier, et le collier de l'ordre fut conféré seulement à Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, grand aumônier de France, et au maréchal de Biron, le fils, qui, le 31 juillet 1602, devait porter sa tête sur l'échafaud politique pour crime de haute trahison.

En 1592, Henri IV transféra à Mantes le châtelet de Paris, jusqu'à ce que Saint-Denis eût été rendu à son obéissance. Ce prince était encore dans cette ville, où il assembla son conseil pour choisir les députés qu'il enverrait à la conférence de Surène, ni devait s'ouvrir le 21 avril de la même année.

Vers la fin de 1593, au retour de son voyage à Calais et à Boulogne, le roi était revenu à Mantes, où, le 12 décembre, il reçut les députés des calvinistes, fort alarmés de sa conversion ; il écouta leurs griefs auxquels il fit sa réponse, il assista aux conférences dogmatiques qui se tinrent dans l'hôtel du gouverneur, entre le cardinal Du Perron et ces députés calvinistes, secondés par Michel Bérault, ministre de Montauban, et plusieurs autres notabilités de la religion réformée, conférences célèbres qui

¹ *Mémoires de Sully*, t. I, chapitre XXXIII.

ont reçu le nom de *Dispute de Mantes*. Ce fut encore dans cette ville que, le 27 du même mois, il publia sa déclaration des causes pour lesquelles il ne voulait plus accorder aux ligueurs aucune prolongation de trêve¹.

Ce fut à la même époque que Louise de Lorraine, reine douairière de France et veuve de Henri III, ayant quitté le château de Chenonceaux, vint à Mantes supplier le roi de faire justice des assassins de son mari, et de faire rendre à ses restes tous les honneurs de la sépulture royale, selon la coutume des rois de France. Henri IV lui donna audience le 7 janvier suivant, dans l'église Notre-Dame. Cette cérémonie se passa avec un très grand appareil. Le procureur-général du roi, M. de la Guesle, fit une très docte remontrance sur tout ce qui s'était passé touchant l'assassinat du feu roi. Henri IV répondit qu'il serait fait bonne et prompte justice de tous ceux qui seraient convaincus d'avoir participé à ce crime ; mais que pour la cérémonie funèbre, il fallait la différer encore, attendu que la guerre qui venait de recommencer empêcherait de la faire avec tout l'appareil convenable².

Deux jours après cette audience, le roi quitta Mantes pour aller au siège de La Ferté-Milon.

Depuis son entrée à Paris, le mardi 22 mars 1594, Henri IV avait cessé de séjourner aussi longtemps et aussi fréquemment à Mantes. En 1596 le grand conseil fut transféré dans cette ville.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce fut après la mort de son frère Salomon, en 1597, que Sully devint gouverneur de Mantes. En cette qualité il y reçut, en 1604, le roi et la reine Marie de Médicis, sa seconde femme. On sait que l'on doit à Henri IV l'éducation en grand des vers à soie en France et les grandes plantations de mûriers blancs. Sully s'opposa d'abord à ces établissements, mais sa résistance fut bientôt vaincue, et lui-même s'en occupa avec un grand intérêt. Le but du voyage du roi, de la reine et de toute la cour était d'établir à Mantes une manufacture de drap de soie. Le père de l'agriculture française, l'illustre Olivier de Serre, qui était du voyage, présida

(2 feuillets manquants)

¹ *Nouvelles Recherches sur la France*. — LE PÈRE DANIEL. — *Journal de Henri IV*. — VICTOR CAYET.

² VICTOR CAYET, *Chroniques novennaises*, t. III.

Johannes Pecters et d'Israël Sylvestre peuvent seules nous donner une idée.

Aujourd'hui, en édifices consacrés au culte, il ne reste plus que l'église Notre-Dame et la modeste chapelle du cimetière.

Mantes, devenue chef-lieu d'arrondissement, après avoir secoué la poussière de ces démolitions et réparé tant bien que mal ses édifices, s'est trouvée trop à l'étroit dans son ancienne enceinte. Elle a démoli la plupart de ses anciennes portes, elle a sauté par dessus ses remparts démantelés, comblé en partie ses fossés. Elle a entouré son antique clôture d'une ceinture de maisons neuves, s'est réunie et confondue avec ses faubourgs de Chantereine et de Saint-Ladre, et se rapproche tous les jours de Mantes-la-Ville, dont elle envahit le territoire ; car la commune de Mantes ne s'étend pas au delà de ses fossés.

Cependant la ville moderne n'est point encore parvenue à effacer tellement la ville ancienne, qu'il ne soit plus possible de retrouver celle-ci et de reconnaître sa vieille enceinte au milieu des constructions modernes et des jardins plantés sur ses remparts ou dans ses fossés. Malgré les démolitions et les dévastations qu'elle a subies, Mantes est encore une ville intéressante par ses monuments, agréable par la beauté de sa situation, de ses promenades publiques et de ses environs. Nous nous efforcerons, dans le chapitre suivant, d'indiquer aux voyageurs tout ce qui doit exciter le plus vivement leur curiosité.

II.

LA VILLE ET SES MONUMENTS.

Le plan de l'enceinte murale de la ville de Mantes, autant qu'on en peut juger par les vestiges encore apparents, présentait un grand arc polygone, irrégulier, formé d'une forte muraille flanquée de tours rondes et bastions précédés d'un large et profond fossé. Cet arc rampait sur le versant de la côte et se reliait, du sud-est au nord-ouest, à une longue ligne de murailles, presque droite, qui formait pour ainsi dire sa corde et régnait le long de la rivière. Nous commencerons notre exploration en suivant le cours de la Seine, c'est-à-dire en partant de la promenade dite des Cordeliers et de l'angle sud-est de la ville.

À cet angle s'élève une grande maison moderne, construite sur l'emplacement de deux tours qui défendaient cette partie importante du rempart. Un peu plus bas est une tourelle en encorbellement, suspendue à l'ancienne muraille, dont les créneaux ont fait place à d'élégantes caisses de fleurs. Plus bas encore, c'est la *Porte aux Prêtres*, munie de ses machicoulis, dont les consoles semblent indiquer la première moitié du XIV^e siècle. Cette porte donne entrée dans l'ancienne Mante-l'Eau, dans la partie qu'on appelle encore le *Fort*. Près de là, le rû de Vaucouleurs sort de la ville où il a fait tourner quelques moulins, et va se jeter dans le fleuve par un conduit souterrain. Un peu plus loin, nous sommes devant l'emplacement de l'ancien pont, dont il reste à peine quelques vestiges cachés sous l'eau du côté de l'île des Cordeliers ; mais on ne retrouve aucune trace des deux forteresses dont Charles V l'avait défendu. Une modeste maison s'élève sur l'emplacement de la porte qui donnait accès dans la ville. Les matériaux de ce vieux pont servirent à la construction du pont actuel, bâti en 1764 par l'entrepreneur Vignon, sur les dessins et sous la direction du célèbre Peronnet, de l'Académie des Sciences. Le nouveau pont de Mantes n'a que trois arches d'égale grandeur et de cent vingt pieds d'ouverture ; il passa longtemps pour le plus beau qui fût en France, et est toujours une œuvre très remarquable. Lors de sa construction, on perça dans la ville la rue qui porte aujourd'hui le nom de Rue Nationale et s'en va rejoindre la place Rosny, pour servir de prolongement à la grande route de Paris à Caen. À gauche de cette rue s'élève une élégante maison, la plus belle assurément qui soit à Mantes ; à droite c'est la vieille porte de l'Étape, métamorphosée en maison bourgeoise et qui, sous l'ocre jaune et le rouge de Prusse dont elle est couverte, laisse à peine reconnaître ses deux tourelles en encorbellement, réunies par une courtine et couronnées de créneaux à machicoulis. Les historiens de la ville racontent que Charles-le-Mauvais, vers 1353, fit fortifier le château de Mantes *du côté de l'Étape, par une clôture avec porte et pont-levis*, qui enfermait l'église Notre-Dame, en laquelle il fit creuser des puits, et établir des fours et des moulins à bras. Le percement de la rue

Nationale a détruit tous ces ouvrages. Après la porte de l'*Étape*, on peut toujours suivre les anciens remparts jusqu'à la petite porte de la *Pêcherie*. Cette porte donnait entrée dans le quartier de la ville encore habité par les pêcheurs de la Seine. C'est sur cette partie des remparts que les anciens arbalétriers de Mantes s'exerçaient, avant la révolution, au tir de l'arquebuse. Au delà de la porte de la *Pêcherie*, nous arrivons à l'angle nord-ouest de la ville qui était défendu par un énorme bastion semi-circulaire ; sur cette partie des remparts on a planté de délicieux jardins et bâti une jolie maison qu'on appelle la *Maison de la Tour*. Sur toute la ligne que nous venons de parcourir, il est facile de reconnaître les endroits où l'ancienne muraille a été conservée.

En tournant à cet angle on arrive par des ruelles à la porte *Chante-l'Oie*, dont il reste à peine quelques vestiges. Charles-le-Mauvais avait aussi fait réparer cette porte, auprès de laquelle, par ordre de Henri IV, en 1590, le sieur de Buhy fit élever un grand boulevard et placer cette inscription monumentale :

**ARDENTE BELLIS GALLIA CIVILIBVS
FIDEQVE DVBIA FRAVDIBVS HISPANICIS
NVTANTE SCEPTRO BVHIS HOC
PRO PRINCIPE PATRIAQVE PROPVGNACVLVM
VRBI CONDIDIT.**

De cette porte, aux environs de laquelle on retrouve encore beaucoup de ruines, on peut suivre, jusqu'à la place Rosny, les fossés convertis en jardins, les murs et les bastions changés en terrasses, dont quelques-unes servent à des établissements publics ; notamment à l'hôtel du Cheval-Blanc, sur la place Rosny. La porte de ce nom a été détruite entièrement lors de l'établissement de la grande route. À partir de ce point, les vestiges de fortifications deviennent plus importants du côté du chemin de fer, et on peut facilement les reconnaître jusqu'à la rue *aux Pains* où, il y a trente ans environ, s'ouvrait la *porte aux Saints*¹, à l'endroit où une vieille maison fait saillie sur l'alignement général. La porte aux Saints était aussi appelée *porte Chantereine*, à cause des grenouilles coassant dans ses fossés. Le premier nom lui fut donné à une époque déjà fort reculée, parce que l'on y avait placé les statues de quelques saints. Au moyen-âge, chaque habitant de Mantes mettait devant sa porte l'image de la Vierge, ce qui faisait dire à Simon Faroul, doyen et official de l'église Notre-Dame, « qu'on pouvoit dire alors de cette ville, toute brillante d'images de la très sainte Vierge tenant son petit Jésus, qu'il étoit plus facile à Mantes de rencontrer Dieu que les habitants. » La porte aux Saints fut réparée par Charles-le-Mauvais au XIV^e siècle ; au XV^e, c'est par elle que Dunois et l'armée royale entrèrent dans la ville, pour en chasser les Anglais. À droite de cette porte est la grosse tour de Saint-Martin, le plus curieux vestige de l'ancienne enceinte. À voir l'épaisseur de ses murailles, la largeur et la profondeur de ses fossés, la hauteur des remparts qu'elle défendait, on peut juger de l'aspect imposant que devait offrir la ville de Mantes au moyen-âge. Les jardins de la sous-préfecture sont établis sur cette tour et sur les remparts environnants, qui allaient rejoindre la porte des Cordeliers et l'angle d'où nous sommes partis. Le

¹ Nous avons dit plus haut que Louis X, en 1317, avait fait rétablir la porte de Rosny et relever les fortifications jusqu'à la *porte aux Saints*. Ce fut par la porte de Rosny que Mayenne entra dans la ville, après la bataille d'Ivry.

prieuré de Saint-Martin était situé dans le voisinage de la grosse tour à laquelle il avait donné son nom.

En sortant de la gare du chemin de fer, car nous supposons que vous venez de ce côté, vous entrez en ville par le faubourg de Chantereine. À votre gauche, c'est l'hospice des Vieillards, desservi par sept sœurs de l'ordre hospitalier de Saint-Maurice de Chartres, et contenant cinquante-six lits, destinés par quart aux vieillards et aux enfants des deux sexes. Auprès, c'est le cimetière qui, selon Expilly, offrait autrefois « une promenade singulière : *il était* entouré, dans son pourtour, d'une belle allée d'arbres ; et le tout *était* enfermé par un corridor ou cloître qui *régnait* au pourtour. » Aujourd'hui cette disposition si remarquable a entièrement disparu, il n'y a plus d'avenues d'arbres, et le cimetière n'offre que de nombreuses pierres tumulaires, couvertes d'épithètes modernes. La chapelle, qui lui est commune avec l'hospice, nous a paru tout à fait dénuée d'intérêt. Quelques pas encore et vous avez dépassé l'emplacement de la porte aux Saints ; vous êtes dans la rue *aux Pains*, au bout de laquelle murmure et coule incessamment la modeste *fontaine aux Saints*. Vous entrez dans la *Grande-Rue* ; à votre gauche sont quatre maisons à pignons aigus, bien replâtrées à neuf, mais qui sont assurément les plus anciennes de la ville ; un peu plus loin, sur votre droite, s'ouvre une petite rue qui vous laisse découvrir l'église Notre-Dame, le monument le plus important de Mantes, et sur lequel nous devons particulièrement fixer votre attention.

ÉGLISE NOTRE-DAME.

Guillaume-le-Conquérant à son lit de mort, comme nous l'avons dit plus haut, avait laissé une somme considérable pour reconstruire *la grande église de Mantes* qu'il avait brûlée. Tous les historiens s'accordent pour répéter ce fait, mais il ne reste aucune trace de cette reconstruction ; cependant une église de Notre-Dame existait à Mantes pendant tout le cours de XIII^e siècle. À cette époque, en effet, c'était une église abbatiale qui compta parmi ses abbés Philippe, frère de Louis VII, et plus tard le roi Philippe-Auguste lui-même. Ce prince, en 1196, échangea l'abbaye de Mantes avec l'abbé de Saint-Denis, contre la terre de Lèvre-Moustier ; mais cet échange ne paraît pas avoir eu sa pleine exécution, car, en 1220, le roi étant à Mantes, un légat du pape vint l'y trouver « et lui demander le rétablissement des abbayes qui avoient été détruites pendant la guerre. Philippe n'y ayant point consenti, le légat prononça des censures, dont il fut appelé au pape par le clergé de France, qui étoit assemblé dans cette ville. Il en résulta que le roi céda, en dédommagement, à l'abbaye de Saint-Denis une partie des biens de la mense abbatiale de Mantes, et qu'en mémoire de la cession de l'abbaye de Mantes à celle de Saint-Denis, on célébreroit dans la première l'office de ce saint, le jour et l'octave de sa fête ; ce qui fut toujours exécuté au son d'une cloche nommée la *Denise*, qui servoit particulièrement à sonner le jour de cette fête¹. »

Dès les premières années du XIV^e siècle, les chanoines de Notre-Dame élurent parmi eux un doyen, et dès lors cette église fut érigée en collégiale, titre qu'elle a porté jusqu'à la révolution. La collégiale se composait de huit chanoines ; et ce n'étaient

¹ MILLIN, *Antiquités Nationales*.

pas de petits messieurs, que Messieurs du chapitre de Notre-Dame. Quand par hasard l'un d'eux devait officier, « un hérault, monté sur un cheval blanc, avec une robe de velours violet, semée de fleurs de lys d'or, portant les armes du chapitre devant et derrière lui, accompagné d'un sergent et de deux clercs à simple tonsure, allait publiant par les rues de la ville, *Monseigneur... officiera tel jour* ; et Monseigneur officiait avec chape en argent, mitre en tête, crosse abbatiale à la main, et faisait baiser au peuple son anneau et le bas de son rochet¹. »

Ce doyen avait le titre et l'office de curé de Saint-Maclou ; plus tard on établit dans la collégiale même une cure sous le titre de Sainte-Croix. Mais en voici assez sur l'histoire du personnel de l'église ; examinons maintenant l'édifice, à la description duquel les limites trop étroites de notre cadre nous empêcheront de donner tout le développement que mériterait un monument de cette importance.

Si l'on en croyait la tradition fort accréditée dans le pays et acceptée par presque tous les auteurs des notices écrites sur la ville de Mantes, l'église Notre-Dame aurait été construite par le célèbre architecte Eudes de Montreuil, sous le patronage et aux frais des deux reines Blanche de Castille, veuve de Louis VIII, et Marguerite de Provence, femme de Saint-Louis. Mais depuis plusieurs années un examen sérieux, fondé sur de profondes études architecturales, a complètement détruit cette tradition, quelque respectable et glorieuse qu'elle fût. En effet, si l'on considère les dents de scie décorant l'entablement qui supporte la base de la tour septentrionale ; si l'on remarque la même ornementation à l'archivolte extérieure des fenêtres des collatéraux, des œils de bœuf des galeries et des fenêtres supérieures de la nef ; si l'on veut tenir compte de la corniche en damier qui supporte la toiture du grand comble ; on reconnaîtra que tous ces caractères appartiennent exclusivement aux *toutes premières années du XIII^e siècle*², sinon aux dernières années du XII^e. Le même examen porté sur le portail septentrional de la façade et à l'intérieur de l'église, notamment sur les trois dernières travées de la nef, sur les voûtes des galeries qui n'ont point été retouchées, sur les parties des collatéraux où l'on n'a point ajouté de chapelles, sur le chœur tout entier, sur toutes les fenêtres de l'étage supérieur, sur toutes les parties enfin qui n'ont point subi de modifications ; cet examen scrupuleux, disons-nous, conduira au même résultat, c'est-à-dire aux *toutes premières années du XIII^e siècle*. À l'extérieur, on doit seulement faire remonter à l'époque des reines Blanche de Castille et Marguerite de Provence et attribuer à Eudes de Montreuil le grand portail du milieu avec les trois fenêtres et la rose dont il est surmonté : à l'intérieur, les deux premières travées de la nef, dans les chapiteaux desquelles on remarque une légère dissemblance avec les chapiteaux des autres travées. Les deux reines n'auraient donc fait que continuer l'édifice commencé sous le règne et par les soins de Philippe-Auguste lui-même, et Eudes de Montreuil n'aurait fait qu'achever et embellir, avec son talent si remarquable, l'œuvre de son devancier, non moins habile mais moins heureux que lui, puisque son nom ne nous est point parvenu.

Faisons maintenant une rapide visite dans toutes les parties du monument. De quelque côté qu'on le considère, de près ou de loin, l'extérieur de l'église collégiale de Notre-Dame de Mantes, offre une masse imposante aussi hardie que légère, à la-

¹ A. CASSAN, *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, d'après Millin.

² DIDRON, *Annales Archéologiques*, t. VII, p. 38, note.

quelle l'art ogival des XIII^e et XIV^e siècles a su faire produire l'effet le plus magique de sa merveilleuse ornementation. Le plan général de l'édifice offre une nef centrale, terminée en hémicycle, flanquée au sud et au nord d'un collatéral qui circule autour de son abside, où rayonnent cinq chapelles polygones. Dans la suite on ajouta deux chapelles au collatéral sud et deux chapelles au collatéral nord ; superfétation qui, ici comme partout ailleurs, a nui à la beauté du plan primitif. Les collatéraux se terminent à l'ouest par deux tours quadrangulaires d'une grande élévation, entre lesquelles s'ouvre le portail principal donnant entrée dans la grande nef ; à la partie inférieure de chacune des tours est un portail secondaire donnant entrée dans les bas-côtés.

En examinant les trois portails, on éprouve d'abord un profond sentiment de tristesse à la vue des odieuses et sauvages mutilations dont la première révolution les a déshonorés. Les statues qui se dressaient sur les trumeaux et sur les pieds-droits ont été enlevées ; les parties qu'on n'a pu déplacer, les rosaces, les rinceaux, les statuettes, les bas-reliefs, qui tapissent les soubassements, les tympan, les archivoltés et les cordons des voussures, ont été horriblement martelés et rendus méconnaissables. Cependant, au milieu de toutes ces dégradations, nous attirerons encore l'attention du visiteur sur les belles pentures de fer qui garnissent la porte centrale, sur les magnifiques rinceaux qui tapissent le premier arc ogive de cette porte, et sur toute cette ornementation si fine, si délicate et si variée d'arcades, de rosaces et de statuettes qui décorent le soubassement de la voussure de cet admirable porche. Nous leur en donnerons ensuite la description suivante, que nous devons à l'obligeance de M. Alphonse Durand, l'habile et intelligent architecte chargé des travaux de restauration de tout l'édifice.

« La porte centrale était séparée en deux baies par un trumeau qui portait une statue de la Vierge, et accompagnée de huit grandes statues de rois et de patriarches. Au tympan, les apôtres réunis pour les funérailles de la Mère de Dieu, déposent dans le tombeau ce corps virginal, sanctifié par la présence du Sauveur ; enfin, au milieu de la cour des anges qui portent des flambeaux et brûlent de l'encens, le Christ pose au front de Marie la couronne de reine du ciel ; dans les voussures, un quadruple rang de cinquante figures, encadrées de rinceaux, représente David et les rois de Juda ; plus haut, la mystique colombe aux ailes étendues : le Père éternel, dont la tête s'appuie sur un nimbe crucifère ; puis, pour compléter les symboles de la Trinité, la croix du Verbe rédempteur, soutenue respectueusement par des anges, dont les mains sont couvertes de larges couronnes.

« La résurrection du Christ fait le sujet du tympan de la porte latérale de gauche : Marie-Magdeleine, Marie, mère de Jacques et de Salomé, portant des vases remplis de parfums, accourent pour embaumer le corps de Jésus ; deux soldats, en costume militaire du XIII^e siècle et coiffés de casques pointus dont le nasal leur comprime la face, dorment d'un sommeil profond ; un ange ailé et vêtu, assis sur une pierre, montre aux saintes femmes le suaire du Seigneur, le couvercle renversé et le sépulcre vide ; au sommet du tympan, le Christ sur un trône, la droite appuyée sur le livre des sept sceaux, et la gauche sur le globe du monde, reçoit les adorations des anges qui l'encensent ; six prophètes garnissent la voussure.

La porte de droite a été refaite par application au XIV^e siècle. Des médaillons, par malheur fort mutilés, montrent saint Étienne lapidé, saint Pierre crucifié la tête en bas, saint Laurent étendu sur un gril, puis deux autres scènes de martyrs. La double voussure de l'ogive présente sur un premier cadre les douze apôtres avec leurs attributs ordinaires, et sur le deuxième douze martyrs tels que saint Étienne, saint Denys, saint Laurent, saint Vincent, saint Eustache, saint Georges, saint Maurice, etc. Le tympan se divise en trois zones : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Christ, le Réveil des Bergers et l'Adoration des Mages occupent la première ; au dessus les morts sortent du tombeau, les élus vont à droite guidés par des anges, et la grande gueule d'enfer s'ouvre béante pour recevoir les réprouvés, qu'une troupe de démons entraîne la chaîne au cou ; au rang le plus élevé, deux groupes, l'un d'hommes, l'autre de femmes, lèvent les yeux au ciel et semblent rendre gloire à Dieu¹. »

Au dessus de ce triple portail, s'ouvrent sept longues fenêtres ogives, deux au premier étage de chacune des tours, et trois au dessus du porche central. Au second étage s'épanouit une grande rose rayonnante, et sur les tours une fenêtre ogive s'ouvre sous une profonde voussure.

Dans l'origine les deux tours étaient semblables depuis leur base jusqu'à leur sommet, comme elles le sont encore dans leurs trois divisions inférieures, sauf, toutefois, les modifications et les superfétations qu'elles ont subies à diverses époques.

À la raideur des figures et à la sévérité du style du porche de la tour septentrionale, on reconnaîtra facilement que cette partie de l'édifice est antérieure au porche central et appartient à l'église, que nous croyons avoir été construite vers la fin du XIII^e siècle. Cette tour, assise sans toutes les précautions nécessaires sur la déclivité de la roche qui sert de base au monument, glissa sur ses fondations. Vers la fin du XV^e siècle, on remédia à cet inconvénient et on reconstruisit, en style de ce temps, les deux étages supérieurs de la tour. Depuis longtemps ces deux derniers étages menaçaient d'une nouvelle ruine, qu'on s'efforça de prévenir. Plusieurs enquêtes furent faites à ce sujet par les hommes de l'art. Les uns étaient d'avis que le mal n'était pas irréparable et qu'on pouvait facilement soutenir le monument ; les autres prétendaient le contraire. La commission des monuments historiques intervint et se rangea de l'avis de ces derniers. Alors, pour empêcher les deux étages supérieurs de la tour de tomber, on commença à les démolir, en ayant soin toutefois d'en numéroter les pierres pour les relever dans leur ancien état. Comme il arrive toujours, quand on descend un édifice dans l'intention de le relever, les pierres restèrent plusieurs années gisant à terre et rangées le long des parties latérales de l'église. Pendant ce temps-là M. Alphonse Durand, architecte de l'arrondissement, présenta un projet par lequel il proposait, non de relever les deux étages tels que le XV^e siècle les avait faits, mais de rétablir la tour telle qu'elle était antérieurement, c'est-à-dire dans le même style que la tour méridionale. Ce projet fut adopté, et à l'heure à laquelle nous écrivons², on commence à le mettre à exécution. Pour nous, s'il nous est permis d'émettre notre opinion à ce sujet, nous regrettons que la tour du XV^e siècle ait été démolie, s'il est vrai que sa démolition ne fût pas d'une absolue nécessité ; mais puisque le mal est

¹ M. A. Durand, en nous adressant cette description, nous écrit qu'il en a extrait la plus grande partie de la *Notice* (malheureusement inédite) sur l'église Notre-Dame de Mantes, par M. de Guilhermy.

² Octobre 1851.

fait, nous nous associons fortement au projet de réédifier ces deux étages dans leur style primitif, dans le style du XIII^e siècle, et nous nous félicitons que ce travail important soit confié aux soins de M. Alphonse Durand.

Suivant les annalistes de la ville, ce fut au commencement du XIV^e siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel, que le maire et les pairs de Mantes, trouvant trop petit le portail de la tour méridionale, y substituèrent, par application, l'élégant portail qu'on y voit aujourd'hui et que nous venons de décrire. Ils y firent placer leurs statues en pierre, sous les attributs des saints leurs patrons, et voulurent que leurs noms fussent gravés sur les piédestaux. Les chanoines regardèrent cet acte comme attentatoire à leur autorité.

Ce portail, si riche et si élégant, a pourtant gâté la pureté de l'harmonie primitive de l'édifice, harmonie qu'Eudes de Montreuil avait mieux respectée en construisant le porche et la façade du milieu. Le pinacle aigu qui surmonte les voussures, masque en grande partie les deux ogives accolées du premier étage, et le mauvais goût du siècle dernier a appliqué un affreux cadran dans la fenêtre du deuxième. Rien n'égale la grâce, la légèreté et la hardiesse des deux étages supérieurs de cette tour, couronnée par une élégante balustrade que surmonte le clocheton qui termine la tourelle de l'escalier en hélice, conduisant sur la plate-forme. Du haut de cette tour on découvre un immense et magnifique panorama, où l'on distingue, dit-on, le Mont-Valérien et les buttes de Montmartre.

Diverses modifications, suite inévitable des temps, ont fait disparaître le parvis, qui servait pour ainsi dire de socle à cette admirable façade. Sur le vaste terrain qui borde le côté méridional et entoure l'abside de l'église, on a planté une avenue d'arbres qui, trop rapprochés de l'édifice, empêchent d'en voir tous les détails extérieurs, et sont de plus très préjudiciables aux bâtiments par l'ombre et l'humidité qu'ils leur donnent. Ils empêchent de voir les grands piliers-butants, desquels s'élancent les arcs rampants qui neutralisent la poussée des voûtes de la nef. Ce n'est qu'en s'éloignant un peu, qu'il est possible de juger du prodigieux effet de cette colossale ossature extérieure, avec laquelle les architectes du moyen-âge savaient donner tant de grâce, de légèreté et de solidité à leurs constructions. La toiture du grand comble produit aussi un effet remarquable : elle est composée de tuiles vernissées de différentes couleurs, disposées en bandes et figurant des grecques et des méandres. Les anciens historiens de Mantes ont cru reconnaître dans cette disposition élégante, la bande et les cotices des armoiries des comtes de Champagne, et de là ils ont conclu que Thibault de Champagne avait fait les frais de la couverture de cette église. Pour nous, nous croyons plus facile de démentir une telle assertion que de la prouver. Nous nous bornerons à dire ici que ce ne sont pas les armoiries de Champagne qui sont représentées sur la toiture de l'église de Mantes, et que le comte Thibault, quelque puissant qu'il fût, n'avait aucun droit de mettre ses armoiries sur une église qui ne lui appartenait pas, et dont il n'était point le patron. Au patron seul d'une église, appartenait le droit de mettre ses armes à la principale vitre du chœur, à la principale clé de voûte et à la principale porte : aussi les armoiries de Castille figuraient-elles aux vitres du chœur. Quelque dévoué que lui fût le comte Thibault, la reine Blanche n'aurait pas souffert qu'on mît les cotices de Champagne sur la partie la plus apparente d'une église qui était sous son patronage.

L'intérieur de cette église répond parfaitement à sa magnificence extérieure. En y pénétrant, on se sent involontairement frappé de la sainteté du lieu, de la sublime harmonie de son architecture et des grands souvenirs qui s'y rattachent ; on évoque les grandes ombres de Philippe-Auguste, de Saint-Louis, de Blanche de Castille et de Marguerite de Provence ; on assiste par la pensée à ces graves discussions des assemblées générales du clergé gallican ; on y voit Louise de Vaudemont agenouillée devant Henri IV et criant vengeance contre les assassins du dernier des Valois ; on croit y entendre encore le tumulte des conventions municipales, venant se concerter au pied des autels sur les moyens de défendre leurs foyers.

Cependant l'église Notre-Darne de Mantes a beaucoup perdu des heureux effets de son architecture si légère, si simple et si gracieuse, depuis que le vandalisme révolutionnaire a brisé ou *vendu*¹ ses magnifiques verrières peintes, au travers desquelles le jour pénétrait doux et mystérieux, tempéré qu'il était par les mille couleurs de leurs émaux. Ces verrières ont été remplacées par des vitres blanches, laissant pénétrer des torrents de lumière, dont un affreux mauvais goût s'est efforcé d'amoinrir l'éclat en échiquetant les panneaux du plus hideux gâchis polychrome qu'il soit possible d'imaginer. Les plus beaux monuments de notre art national auront donc toujours à redouter les coups de leurs deux plus terribles ennemis, le vandalisme de destruction et le vandalisme de restauration !

La nef est formée de cinq travées, ouvertes à leur partie inférieure d'une grande arcade ogive, donnant entrée dans les bas-côtés et retombant sur des piliers alternativement composés de faisceaux de colonnettes ou de fûts mono-cylindriques. Au premier étage règne une grande galerie, dont l'arc ogive est subdivisé en trois petites arcades, supportées par de sveltes et élégantes colonnettes. Au deuxième étage, s'ouvre une fenêtre ogive sans divisions, correspondant à chacune des arcades inférieures. Les colonnes et les faisceaux des piliers inférieurs sont ornés de chapiteaux de feuillages élégants et variés, du tailloir desquels jaillissent de longues colonnettes allant recevoir les arcs doubleaux et les filets toriques qui supportent la voute d'arête. Les deux premières travées, à partir de la porte du milieu, offrent une différence notable avec les trois autres, et l'on aperçoit aisément qu'elles appartiennent à une époque un peu plus récente. Cette différence consiste principalement dans l'ornementation des chapiteaux et dans l'application d'une colonnette sur le fût mono-cylindrique de la seconde travée. Devons-nous regarder ces deux travées comme contemporaines du portail central, et comme l'œuvre de Eudes de Montreuil ? Ici, comme à l'extérieur, on est frappé de l'habileté avec laquelle le second architecte a su harmoniser son œuvre avec celle de son prédécesseur. La nef reçoit son jour de la série des fenêtres supérieures, de l'œil de bœuf éclairant chaque travée de la galerie, des fenêtres ouvertes sur les bas-côtés vis-à-vis de chacune des arcades inférieures, des trois grandes fenêtres accolées, ouvertes au dessus du grand portail, et enfin de la grande rose qui s'épanouit au second étage. Les compartiments de cette rose sont

¹ Les vieillards du pays vous diront qu'ils se rappellent encore avoir vu, au pied de l'église, plusieurs charrettes dans lesquelles on emballait les verrières du chœur, *vendues* à des Anglais. Ces verrières, placées au chevet du sanctuaire, et portant les armoiries de la reine Blanche de Castille, représentaient les douze apôtres. Dans tous les temps nos voisins d'Outre-Manche ont su mettre à profit nos troubles, nos dissensions ou nos erreurs politiques.

garnis de vitraux peints, tout récemment restaurés et représentant les diverses scènes du Jugement dernier. Nous ferons encore remarquer au visiteur la hardiesse de ces frêles colonnettes, qui supportent les arcatures de la petite galerie, communiquant entre les deux grandes galeries des collatéraux, à la hauteur des trois grandes fenêtres de l'occident.

Les deux grandes travées du chœur offrent les mêmes dispositions que les trois dernières de la nef. Le sanctuaire en hémicycle est l'un des plus merveilleux chefs-d'œuvre de notre architecture ogivale. Millin, lui-même, qui regardait cette architecture prétendue *gothique*, comme une suite de la décadence du goût, de l'ignorance et de l'inhabileté des artistes¹, Millin ne peut se défendre d'un sentiment de profonde admiration, en entrant dans cette église.

« Quand on a passé la porte, dit-il, on est frappé de la hauteur des voûtes et de la légèreté des piliers ; on admire les voûtes et galeries au dessus des bas côtés, qui seraient assez larges pour y jouer à la paulme ; on voit avec plaisir les trois croisées au dessous de la rose qui a été rétablie en 1624 ; mais on admire surtout le rond-point en cul-de-lampe. MM. Gabriel, Soufflot et Perronnet ne purent le voir sans étonnement ; et M. Gabriel ajouta devant eux que quand on ôteroit les six petits piliers qui le soutiennent, ce rond-point resteroit encore suspendu, parce que, par la coupe des pierres, tout le y poids repose sur les murs des bas-côtés². M. Soufflot fit lever le plan de ce rond-point, pour faire voir à l'Académie que ce qu'il faisoit à Sainte-Geneviève n'approchoit pas de la légèreté de cet édifice.

« La hauteur de la voûte, prise du marchepied du grand autel, est de quatre-vingt-seize pieds. Eudes de Montreuil fut si étonné lui-même de la hardiesse de son ouvrage, qu'il alla jusqu'à douter un moment du succès. Il ne voulut pas assister lui-même au décintrement des voûtes ; il y envoya son neveu, et quand celui-ci lui annonça que tout avoit parfaitement réussi, Eudes, que ses ennemis avoient sans doute calomnié, fut dans une joie inexprimable³. À cette époque, comme on le voit, on attribuoit à Eudes de Montreuil l'édifice tout entier.

Cependant cette admiration si justement méritée, cette éclatante justice rendue au talent des architectes du moyen-âge par des artistes qui n'étaient point leurs amis, n'empêchèrent pas de troubler la belle harmonie de cet élégant sanctuaire. En 1788, le chapitre fit remplacer par un autel de marbre à la romaine, l'ancien maître-autel à baldaquin, soutenu par des piliers de cuivre ; il fit refaire à neuf le dallage qui recouvrait la sépulture du cœur de Philippe-Auguste, et placer la lourde balustrade qu'on voit encore dans l'entrecolonnement des légers piliers du sanctuaire. Le célèbre Bridan, pour lequel le chœur de la cathédrale de Chartres avait été si maltraité, plaça aussi, dans l'église de Mantes, une statue de la Vierge, au dessus de l'autel consacré à la Mère du Sauveur.

¹ MILLIN, *Dictionnaire des Beaux-Arts*, au mot *Architecture gothique*.

² Il est très important que M. Gabriel ait rencontré juste dans sa décision, car quelques uns de ces petits piliers se fendent, et on a été obligé de leur mettre des cercles de fer (*Note de Millin*).

³ MILLIN, *Antiquités Nationales*, t. II.

Trois chapelles, avons-nous déjà dit, ont été ajoutées dans les collatéraux de la nef : deux dans le collatéral du nord, à la hauteur de la quatrième et de la cinquième travée ; la troisième, dans le collatéral du sud, vis-à-vis de la cinquième travée.

Les cinq chapelles de l'abside sont d'une architecture gracieuse ; mais la plus remarquable de toutes est celle du milieu, qui vient d'être restaurée dans le goût du temps et décorée de vitraux modernes. Il serait à désirer que les chapelles voisines fussent gratifiées d'une décoration analogue et qu'on s'empressât, surtout, de déboucher les fenêtres de celle qui touche à la chapelle de Navarre.

Cette dernière chapelle, dite aussi chapelle du Rosaire, correspond, du côté du midi, à la seconde travée du chœur et à la première de l'abside : elle fut fondée, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, par Blanche de Navarre et Jeanne de France, sa belle-fille, mère et femme de Charles-le-Mauvais. C'était la chapelle royale, magnifiquement décorée ; de chaque côté de l'autel on voyait autrefois les armes de France et de Navarre. Millin écrivait en 1791, que déjà on en avait enlevé quatre jolies statuettes de pierre, placées à son entrée. Ces statuettes ont été recueillies et sont encore conservées dans une maison particulière de Mantes. Elles représentent les deux fondatrices et leurs saintes patronnes ; les deux princesses tiennent dans leurs mains et appuyés sur leurs poitrines les modèles de la chapelle. Espérons que ces gracieux spécimens de la statuaire du XIV^e siècle seront réintégrés dans le sanctuaire, et que la chapelle, débarrassée du mur de refend qui la sépare en deux, sera remise dans son état primitif.

Deux escaliers, pratiqués dans les tours du portail, conduisent aux galeries de la nef et du chœur. Ces galeries sont larges et spacieuses ; mais on regrette que les restaurations des siècles postérieurs leur aient fait perdre leur premier caractère. Les travées les plus anciennes sont formées de trois voûtes en berceau, reposant sur trois rangées de colonnettes, correspondant aux trois arcades qui subdivisent l'arc principal ouvert sur la nef. Un large œil de bœuf les éclaire. Dans les parties refaites ; on a substitué aux trois voûtes en berceau une large voûte d'arête, supprimé les colonnettes, et remplacé l'œil de bœuf par une large fenêtre ogivale sans aucune grâce. En parcourant ces galeries, surtout autour de l'abside, on se convaincra aisément de la supériorité de l'architecte constructeur sur l'architecte restaurateur.

Telle est aujourd'hui l'ancienne église collégiale de Mantes, bien mutilée à l'extérieur, bien dépouillée à l'intérieur, et bien déçue, sans doute, de son ancienne splendeur.

À l'angle de la tour septentrionale est une porte de la renaissance, horriblement dégradée par le marteau des Vandales ; elle ouvre sur un escalier qui descend dans les rues Monte-Clerc et du Fort.

De l'autre côté, au delà de l'avenue d'arbres, est l'ancienne église des Dames de l'Hôtel-Dieu, servant actuellement de magasin à un marchand de vieux meubles. Auprès de l'église, est une petite Porte du XVI^e siècle, très remarquable par son architecture, et au dessus de laquelle on lit :

CÉANS EST L'HOTEL-DIEU.

Cet Hôtel-Dieu est d'une origine fort ancienne, mais dont on ignore la date ; il renferme vingt lits.

La fontaine qui est devant l'église Notre-Dame n'offre plus rien de remarquable. La grande croix dont elle était surmontée a été remplacée par une potence de réverbère.

En quittant l'église Notre-Dame, l'attention du visiteur doit tout naturellement se porter sur les deux édifices qui en sont le plus rapprochés : le Tribunal de première instance et l'Hôtel-de-Ville, situés tous deux sur la place du Marché. Le Tribunal occupe les bâtiments de l'ancien Auditoire royal, dans lequel avant la révolution se tenait la juridiction de Mantes. Si l'on en croyait les annalistes Mantois, cet édifice aurait été commencé vers la fin du XIV^e siècle, alors que Louis duc d'Orléans, gouvernait la France pendant la maladie de son frère Charles VI. Ce qui le prouverait, ce seraient les armoiries de ce prince et celles de Valentine de Milan, sa femme, sculptées de chaque côté de la porte d'entrée. Sa construction, longtemps interrompue par les troubles civils et la guerre contre les Anglais, aurait été reprise et terminée sous le règne de Charles VIII, ainsi que l'attesteraient les armoiries de France et de Bretagne, sculptées au dessus des deux fenêtres de la grand'-salle. Rien pourtant n'est aussi faux que ces assertions, et les preuves alléguées en leur faveur sont celles qui nous serviront à les démentir.

Les deux écus de France et de Milan, au dessus de la porte d'entrée, ne peuvent appartenir qu'à Louis XII ; ceux au dessus des fenêtres sont : le premier, mi-parti de France et de Bretagne ; le second, de France¹ ; et le troisième porte les armoiries de la ville. On sait que Louis XII avait épousé la veuve de Charles VIII, Anne de Bretagne, et que, comme son prédécesseur, il partissait ses armes des hermines de cette princesse. D'ailleurs, l'aspect général de l'édifice accuse la fin du XV^e siècle, sinon les premières années du XVI^e, et le porc-épic sculpté au dessus du cintre de la porte, prouve suffisamment qu'il a été construit sous le règne de Louis XII. Au dessus de l'accolade qui couronne cette porte, se dressait autrefois la statue de saint Yves, le patron des avocats et des procureurs, portant le costume des hommes de loi de ce temps. Saint Yves, dont la prose qu'on chantait le jour de sa fête disait :

*Sanctus Yvo erat Brito
Advocatus sed non latro,
O res miranda populo !!!*

L'escalier tournant conduisant au premier étage est d'une construction qui rappelle celle de l'escalier du château de Maintenon, appartenant à la même époque.

Devant l'Auditoire est un autre petit monument également élevé sous le règne de Louis XII. C'est une charmante fontaine formée de deux vasques superposées, dans lesquelles un jet continu verse l'eau qui retombe dans un bassin hexagone. Les deux vasques et le pilier qui les supporte sont décorés de figures et d'arabesques rappelant celles du château de Gaillon. Cette fontaine, selon un grand nombre d'écrivains, aurait été construite par les ordres de François d'O, surintendant des finances de Henri IV, en 1590. À cette époque le roi de France, dont on raccommo-
dait

¹ Louis d'Orléans, aïeul de Louis XII, brisait d'ailleurs ses armoiries d'un lambel qui n'existe pas sur cet écusson.

le pourpoint pendant qu'il était au lit, avait bien assez de faire réparer les fortifications de la ville, sans l'embellir de fontaines dans *le style du règne de Louis XII*. Ce qui peut avoir donné lieu à cette opinion, c'est que cette fontaine fut réparée à diverses époques, peut-être par François d'O, mais bien certainement en 1689, comme le prouve un jeton dont nous parlerons plus bas. Elle aurait encore besoin de réparations bien entendues, car le jet et la vasque supérieurs ne donnent plus d'eau pour le moment. L'eau qui l'alimente ainsi que toutes les autres fontaines de la ville, prend sa source à la Carelée, dans le clos des Célestins, au dessus de Limay ; elle traverse les ponts par des conduits ménagés dans la construction, et se rend à destination par des aqueducs souterrains.

L'Hôtel-de-Ville touche à l'Auditoire, avec lequel il forme un angle très obtus, d'un aspect disgracieux. Ce bâtiment fut réparé en 1655, aux frais de la ville. La révolution fit disparaître les insignes et initiales de Louis XIV, qui décoraient ses trois frontons, ainsi que l'écusson sculpté au dessus de la porte d'entrée. Les armoiries de la ville de Mantes ont été tout récemment placées au fronton central.

Ces deux vieux édifices, tout mutilés et replâtrés qu'ils soient, devant lesquels jaillit la fontaine que nous venons de décrire et s'élève l'arbre de la liberté de 1848, donnent à cette petite place, entourée de maisons sans luxe, une physionomie toute particulière, qui ne se retrouve en nul autre endroit de la ville.

Après l'église collégiale de Notre-Dame, l'édifice religieux le plus important, était l'église paroissiale de Saint-Maclou, détruite à la révolution. Il n'en reste plus que la grande tour, qui domine tous les autres édifices et signale de loin, aux habitants des campagnes le chef-lieu de leur arrondissement. En 1340, dit M. Cassan, d'après les historiens de Mantes, on construisit la tour de l'église Saint-Maclou, des deniers provenant du halage des bateaux passant les dimanches et fêtes sous le pont de cette ville, et elle ne fut achevée qu'en 1344. Cette assertion peut être vraie pour la base de cet édifice, mais l'architecture de ses étages supérieurs et leur ornementation, accusent une époque plus voisine de la seconde moitié du XV^e siècle.

Il ne nous reste plus à signaler, dans l'intérieur de la ville, qu'une grande maison de la renaissance, située à l'angle de la rue Nationale et de celle de la Vieille-Prison, qu'on dit avoir été habitée par Gabrielle d'Estrées.

Après la fontaine de l'Auditoire, la plus grande et la plus remarquable de toutes celles qui alimentent et arrosent la ville, est la fontaine de la place Rosny.

Mantes a deux promenades publiques fort agréables, celle des Cordeliers et celle de l'île Champion.

La première est située au sud-est de la ville, entre la Seine et le rû de Vaucouleurs, près de l'ancien couvent des Cordeliers, dont il ne reste plus que les bâtiments claustraux, convertis en habitation bourgeoise ; elle consiste en deux longues avenues d'armes, séparées par une large pelouse ; elle offre de frais ombrages et une vue fort agréable sur le cours de la rivière et sur la grande île des Cordeliers.

L'île Champion, sur laquelle s'appuie le pont de Mantes, du côté du nord-ouest, est la promenade la plus fréquentée et la plus jolie ; elle est ombragée d'une large avenue de tilleuls, flanquée de quinconces de peupliers.

III.

MONNAIES, ARMOIRIES ET JETONS

DE LA VILLE DE MANTES.

Nous avons déjà dit que Louis-le-Gros fit frapper monnaie à Mantes. Orderic-Vital, écrivain du XII^e siècle, parle en effet de la monnaie de cette ville, à laquelle les numismatistes attribuent plusieurs deniers de billon au même type, frappés sous les régnes de Louis VI et de Louis VII. Le Blanc, dans son *Traité historique des Monnoyes de France* (page 154, n^o 8), a publié un denier de billon, auquel il n'a pu donner d'attribution de lieu, parce qu'il a mal lu la légende du revers, en la lisant **EDANTE CASTELLVM**. Cette attribution aurait pourtant été facile, s'il avait lu, comme il était naturel de le faire, **CASTELLV. MEDANTE**, qui est le nom donné au château de Mantes, dans une charte de l'an 1006, dont, nous avons eu l'occasion de parler. Cette pièce a permis d'attribuer, avec certitude, à la ville de Mantes quelques deniers de billon, frappés sous Louis VI et Louis VII, portant le même type qu'elle, mais différant seulement par la légende du revers. En voici la description d'après un exemplaire très bien conservé de la Bibliothèque nationale :

Droit. — † **LVDOVICVS REX**, entre filets ; dans le champ, une croix cantonnée de deux annelets, l'un au premier, l'autre au quatrième canton.

Revers. — † **CASTRUNNATA** entre filets ; dans le champ, deux croix et deux annelets.

Le denier dessiné par Le Blanc porte : † **REX LVDOVICVS**, sans filets ; dans le champ, une croix cantonnée de deux C opposés, l'un au deuxième, l'autre au troisième canton.

Revers. — **CASTELLVMEDANTE** ; même type que ci-dessus, seulement les deux croix sont accompagnées chacune de deux points ou petits besants, l'un en haut et l'autre en bas.

D'autres deniers n'offrent de différence avec notre premier, que celle d'un grènetis, au lieu d'un simple filet ; d'autres encore ne portent que † **CASTRVNNAT**.¹

Il nous reste à faire observer, qu'au XII^e siècle, les N se confondaient souvent avec les M ; s'il n'y a point ici de doute pour **CASTRVN** au lieu de **CASTRVM**, il ne doit pas y en avoir non plus pour **NATA** au lieu de **MATA** ou **MANTA** ; le signe

¹ *Traité des Monnoyes de France*, par Le Blanc ; *Revue numismatique*, 1836, p. 254 ; la Collection du cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale.

abréviatif de l'N ayant été négligé. La similitude du type étant évidente, **MATA** doit être le même lieu que **MEDANTA**. Pour nous, nous sommes convaincu que le denier cité par Le Blanc, est le premier qui ait été frappé à Mantes, qui n'était encore que *castellum*, ainsi qu'elle est nommée dans la charte précitée de l'an 1006. Cette ville après l'expulsion de Philippe de Mantes, ayant fait retour à la couronne, fut érigée en commune, et vraisemblablement close de murailles par ses habitants. Alors le simple *castellum* fut enveloppé dans le *castrum*, et cette dénomination lui fut donnée sur les monnaies royales frappées dans ses murs.

Nous avons montré les armoiries de la municipalité de Mantes, sculptées sur la fontaine de la place du Marché, sur l'ancien Auditoire royal et sur le fronton de l'Hôtel-de-Ville. Dans le principe, dit-on, ces armoiries étaient un chêne, ou une branche de chêne chargée de trois glands ; c'était un souvenir de l'origine celto-druidique de la ville ; dans la suite, un roi de France, Charles VII, selon les uns, y ajouta une moitié de fleur de lys, de sorte que l'écusson de Mantes se trouva ainsi parti : le premier d'azur à la demi-fleur de lys d'or ; le deuxième d'or au demi-chêne naturel, arraché de sable. Deux distiques latins accompagnèrent successivement, en guise de devise, cet écu dont ils rappelaient la double origine. Nous les trouvons tous deux reproduits sur une série de jetons, conservés à la Bibliothèque nationale, et qui doivent avoir été frappés par la municipalité de Mantes, pendant le XVI^e et le XVII^e siècle. Nous nous bornerons ici à la simple description de ces jetons, peu connus jusqu'alors et dont l'étude pourrait amener à une foule d'observations, trop longues pour trouver place dans cette notice.

1 — **A. SE. IPSA. QVERCVM. RETINET. REX. LILIVM. ADAVXIT.** — Dans le champ, demi-fleur de lys et demi-chêne arraché dans un écu formé de lambrequins.

Revers. — **SIC. IVNCTA QUERCV. LILIA. MANTA. GERIT.** — Dans le champ, un chien couché, la tête levée de face ; au dessous FIDELIS COMES ; plus bas, 1576.

2 — **STELLA. DVCE. SECVRE.** — Dans le champ, écu en accolade, portant en chef un lévrier courant, surmonté d'une étoile ; en pointe, un massacre ou rencontre de cerf ; cimier, une tête humaine ; lambrequin, une couronne de chêne et de laurier ; à l'exergue, une étoile. — Ce sont, à n'en point douter, les armes du gouverneur de Mantes.

Revers. — **SIC. IVNCTA. QUERCV. LILIA. MANTA. GERIT.** — Dans le champ, un chien comme ci-dessus, FIDELIS COMES. — 1579.

Le chien était l'emblème de la fidélité des habitants de Mantes. Au moyen-âge, et jusqu'à la révolution, il y eut dans cette ville une compagnie d'arbalétriers, sorte de milice bourgeoise, *Compagnons arbalestriers, gens d'estat, experts et souffisans pour servir honnêtement et seurement à la défense du roy et de la ville de Mante*. En 1411, Charles VI reconstitua cette compagnie, à laquelle il accorda des exemptions ou privilèges, et en porta le nombre à vingt, dont il nomma les dix premiers en leur laissant le choix des dix autres. Les différentes compagnies d'arbalétriers se distinguaient par des surnoms ou dictons. Ainsi on disait *les Badauds* de Paris, *les Chats* de Meaux, *les Écrevisses* d'Étampes, *les Pêches* de Corbeil, *les Œufs* de Magny, *les Hiboux* de Meulent, *les Loups*

de Limay et *les Chiens* de Mantes. Henri IV faisait allusion à ce dicton quand il dit aux habitants de Mantes, qui lui apportaient les clés de leur ville après la bataille d'Ivry : « *Bons chiens* reviennent toujours à leur maître¹. »

3 – Même devise et mêmes armoiries que ci-dessus, différant seulement en ce que l'étoile est placée entre les bois de la tête de cerf.

Revers. – **AB. EQVIS. VICTORIA.** – Dans le champ, un cheval ailé, galopant à droite. Exergue, 1585. – Ce jeton porte les mêmes armoiries que le précédent ; s'il n'appartient pas à la ville de Mantes, il doit du moins appartenir à la famille de celui en l'honneur de qui le jeton municipal précédent a été frappé.

4 – **MANTA. DEL. QVERCVM. PRAEFERT. ET. LILIA. REGIS.** – Dans le champ, écu ovale, parti à la demi-fleur de lys et au demi-chêne arraché ; entre la pointe de l'écu et le lambrequin un M.

Revers. – **AMBORUM. CVLTRIX. AMBORUM. NUMINE. TVTA.** – Dans le champ, écu en accolade mi-parti de France et de Navarre ; cimier, une couronne royale ; lambrequin, couronne de chêne et de laurier.

5 – **MANTA. DEI. QVERCVM...** etc. 1593. – Dans le champ, écu de Mantes à peu près pareil au précédent entre les lettres I. B.

Revers. – **HENRICVS. IIII. D. G. FRANCOR. ET. NAVAR. REX.** – Écu en accolade, couronné, mi-parti de France et de Navarre.

6 – Même type et même légende qu'au n° 4. – 1597.

Revers. – Même légende qu'au n° 4. – Dans le champ, écus accolés de France et de Navarre.

7 – Même légende et même écusson de Mantes, Exergue, 1605.

Revers. – **PETIT. ARDVA. VIRTVS.** Exergue, 1605. – Écu écartelé : au premier, un lion ; au deuxième, semé de fleurs de lys ; au troisième, sept besants, 3, 3 et 1 ; au quatrième, bandé de six pièces, et sur le tout de Béthune, qui est d'argent à la fasce de gueules. – Ces armoiries sont celles de Sully, alors gouverneur de Mantes.

8 – **LE MAIRE. DE FLICOVRT. AD^{AT}. DU ROY DE LA MAIRIE DE M^{TE}.** Écu ovale aux armes de Mantes.

Revers. – **VIRTVTIS ET CONSILII PREMIVM.** – Exergue, 1688. – Dans le champ, écusson de la maison de Béthune ; cimier, couronne ducal ; support, deux sauvages ; – le duc de Sully était alors gouverneur.

9 – Même légende et même écusson de Mantes que le n° 8.

Revers. – **FONTIS. RESTAVRATI.** – 1689. – Dans le champ, fontaine jaillissante, reproduisant fidèlement celle de la place du Marché, devant l'Auditoire².

¹ A. CASSAN. *Statistique de l'arrondissement de Mantes.*

² Nous devons à M. A. Du Chalais, premier employé au Cabinet des médailles, la communication de ces diverses pièces avec les empreintes qui nous ont servi à les décrire ; nous lui en témoignons ici toute notre gratitude.

IV.

ENVIRONS.

Limay. — Ermitage de Saint-Sauveur. — Prieuré de Saint-Germain de Secqval. — Épône. — La Falaise. — Vallon de la Vaucouleurs. — Rosay. — Magnanville. — Gassicourt. — Rosny.

Après avoir visité la ville de Mantes, faisons une rapide excursion dans ses environs les plus rapprochés, où nous devons trouver aussi des souvenirs historiques, des monuments intéressants et surtout de délicieux paysages.

Le premier pays qui doit fixer notre attention, est le bourg de Limay, sur lequel nous avons plané du haut des tours de Notre-Dame, et dont les coteaux escarpés sillonnent l'horizon au delà de la rivière. Limay n'est séparé de Mantes que par la Seine, mais les hautes futaies de l'île des Cordeliers et les épais quinconces de l'île Champion le dérobent presque entièrement à la vue. Après avoir passé le magnifique pont de Mantes, on est sur le terre-plein qui réunit l'île Champion à celle des Cordeliers. À gauche, c'est une jolie maison de campagne entourée d'un frais jardin ; à droite, on voyait naguère les ruines d'un pont du moyen-âge, qui réunissait le vieux pont de Mantes au vieux pont de Limay. Autrefois, une troisième île et un autre bras de la Seine séparaient ces deux ponts ; sur cette île et sur ce bras de rivière, avait été jeté le *pont Fayol* qui, selon la tradition, avait retenu le nom de son fondateur. Ces ruines pittoresques ont disparu, et les matériaux ont été employés à la construction du pont neuf de Limay. Du haut de ce pont hardi et léger, soutenu sur trois arches, tout récemment construit par un habile ingénieur, M. Gigault, on peut considérer les onze arches étroites, cintrées ou ogivales du vieux pont de Limay, encore tout criblé des balles et des boulets de nos discordes religieuses du XVI^e siècle, encore tout plein des souvenirs de Duguesclin, de Charles V, de Dunois, de Mayenne, de Henri IV et de Sully.

De même que Mantes sa voisine, Limay se targue d'une origine et d'une étymologie celtiques : Toussaint Duplessis fait venir son nom de *li mais*, la maison. Quoi qu'il en soit de cette origine et de cette étymologie gauloises, Limay, ou au moins son emplacement, appartenait à la Gaule-Belgique et au pays des Velio casses, et plus tard à l'ancien diocèse de Rouen. Le 5 février 978, Ledgarde, fille de Herbert, comte de Vermandois, veuve de Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, et tout récemment veuve de Thibault-le-Tricheur, comte de Chartres, la comtesse Ledgarde, disons-nous, donna à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, tout ce qu'elle possédait à Juziers, à Fontenay et au village que les habitants appellent *Limais*, situés au pays du

Vexin et sur le bord de la Seine : *in villa quæ, lingua rustica, nominatur Limais..., in pago Velcassino, super fluvium Sequanæ*¹.

Aujourd'hui Limay est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mantes et le siège d'une justice de paix. Il est situé au pied d'une colline élevée, sur la grande route de Paris à Caen, par Vernon. Depuis la construction du nouveau pont, cette grande route a été déplacée, et le bourg a gagné à ce déplacement une belle place en hémicycle, autour de laquelle se sont déjà élevées de jolies maisons.

L'église paroissiale est remarquable par la variété de l'architecture de ses différentes parties. À l'extérieur, on ne verra pas sans intérêt la tour carrée du clocher, surmontée d'une élégante pyramide de pierres imbriquées, appartenant au XIII^e siècle. Ce clocher a été, avec raison, classé au nombre des monuments historiques ; M. Alphonse Durand est chargé de le réparer.

Pour sortir plus facilement le dais, aux jours de procession, on a maladroitement enlevé le pilier qui soutenait la retombée du double arc plein-cintre dans lequel s'ouvre la porte d'entrée. Quelque jour ces pierres sans support écraseront dans leur chute prochaine le curé imprévoyant ou les curieux imprudents, qui admirent ce prétendu tour de force d'un architecte des premières années de la renaissance. À l'intérieur, l'édifice est divisé en deux nefs du XV^e siècle ; une troisième nef, du côté méridional, a été démolie. La partie du chevet, qui forme le chœur, est du XIII^e siècle. On remarquera une grande cuve baptismale, richement sculptée, qui doit être de la même époque que la flèche du clocher. Sur la paroi occidentale de la nef, on a incrusté une pierre tumulaire, avec inscription hébraïque, trouvée il y a déjà longtemps sur une place publique de Limay. Cette pierre passait autrefois pour représenter, en caractères syriaques, l'épithaphe d'un lieutenant de César. Mais ce n'est que l'épithaphe, en langue hébraïque, d'un rabbin juif : en voici la traduction que nous empruntons à M. Cassan, sans garantir toutefois l'exactitude de la date et de la dernière partie :

LÀ EST LE MONUMENT DU RABBIN MAYER FILS DU RABBIN... QUI FUT DÉLIVRÉ (mourut) LE TROISIÈME JOUR DU SAMEDI... DE L'ANNÉE 5101 DE LA CRÉATION.

Auprès de cette inscription, sont posés des bas-reliefs représentant des moines et des écus armoirés d'hermine au chef losangé, et mi-parti des mêmes armoiries, avec une croix chargée de cinq coquilles ; à l'angle de la nef, sont les deux statues tumulaires, auxquelles ces bas-reliefs servaient de sarcophage. Elles représentent un chevalier et sa dame, en costume du XIV^e siècle. Depuis longtemps toute tradition relative à ce tombeau, qui vient du couvent des Célestins, s'est entièrement perdue. L'auteur d'une notice sur Mantes et ses environs, insérée en 1766 dans le premier volume des *Nouvelles Recherches sur la France*, prétend que « ce n'est point le tombeau du seigneur de Bacqueville, comme on le dit communément, mais celui de Jean Martel, chambellan de Charles V. » Or, ce Jean Martel, ses aïeux et ses descendants, étaient les seigneurs de Bacqueville et portaient trois marteaux, 2 et 1, sur leurs armoiries. C'est donc à une autre famille, qu'il faut attribuer ce monument funéraire, ce dont nous laissons le soin aux antiquaires du pays.

¹ *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p. 63, publié par M. Guérard.

Nous avons déjà dit qu'en 1376, Charles V fonda à Limay un couvent de Célestins. Ce monastère a été détruit à la révolution, et il n'en reste plus guère que les celliers. Une jolie maison de campagne s'est élevée sur son emplacement et dans son enclos. Ce clos des Célestins jouissait autrefois, et jouit encore, d'une grande réputation, à cause de la qualité du vin qu'il produit. « Le clos des Célestins, disait l'auteur que nous citons tout à l'heure, est renommé depuis longtemps pour la bonté des vins qu'on y recueille. Ce sont ceux de France qui supportent le plus facilement les longs transports par mer. On en a porté en Perse sans qu'ils eussent souffert la moindre altération. » À ce témoignage, peut-être respectable, nous opposerons celui du poète Regnard, dans son *Voyage de Normandie*.

« À Mantes fut la dinée
Où croît cet excellent vin.
Que sur le clos Célestin
Tombe à jamais la rosée !
Pussions-nous dans cinquante ans
Boire pareille vinée,
Pussions-nous dans cinquante ans
Tous ensemble en faire autant !

« Ces pauvres Célestins, ajoute-t-il, font vœu présentement de boire le vin qui croît dans leur clos, je n'en sçais pas la raison ; mais enfin par obéissance et mortification ils avalent le calice le mieux qu'ils peuvent : Dieu leur donne la patience nécessaire pour supporter de telles adversités ! »

Pour nous, nous n'avons pas d'avis à émettre sur la qualité de ce vin, car :

Des goûts et des couleurs il ne faut disputer.

On montre encore à Limay le lieu où se tenait le prêche des protestants ; c'est un ancien cellier qui, dans la suite, servit d'écurie à une auberge : aujourd'hui il est presque entièrement ruiné et il n'en reste plus que quelques arceaux en ogive, ce qui le fait prendre aux habitants pour une ancienne église.

On ne retrouve plus de vestiges du couvent des Capucins, dont nous avons déjà rapporté la fondation : il était situé au bas de la côte, sur le chemin de Follainville, village renommé aussi pour la qualité de son vin.

Notre visite à Limay serait tout à fait incomplète, si nous ne la terminions par une excursion au rustique ermitage de Saint-Sauveur. Cet ermitage est situé à 2 kilomètres à peine du bourg, sur le versant le plus élevé des coteaux qui limitent l'horizon vers le nord-ouest. On y parvient par un sentier étroit, escarpé et souvent à pic, d'où l'on domine au loin le cours sinueux de la Seine, tout parsemé d'îles verdoyantes. Après l'île Champion et ses sombres avenues, c'est l'île aux Dames, que le vulgaire appelle rustiquement l'île aux Vaches. Dans les siècles fervents du moyen-âge, cette île fut aumônée aux dames de l'hôpital de Mantes. Après la Saint-Jean-Baptiste, quand les foins y sont récoltés, elle sert de pâture aux vaches des habitants de la commune. Chaque soir et chaque matin plus de deux cents de ces quadrupèdes traversent le fleuve à la nage, sous la conduite d'un vacher communal, qui les guide de sa barque et les surveille dans la pâture. C'est un spectacle singulier de voir pour

la première fois ce troupeau cornu fendre les flots et aborder sur l'une ou l'autre rive de la Seine.

Quand vous êtes à la porte de l'ermitage, quand vous avez fait tinter la sonnette, vous êtes étourdi des jappements réitérés et stridents d'un affreux petit chien, le Cerbère du lieu, et un vieil ermite, *tout de noir habillé*, vient vous ouvrir. Vous entrez dans une petite cour, plantée de fleurs et d'arbustes ; à droite c'est la déclivité du coteau, qui descend jusqu'à la rivière ; à gauche c'est le roc coupé à pic et sous lequel est taillée la chapelle que vous allez visiter.

La tradition locale raconte qu'au XIV^e siècle une bande de voleurs ravageait le pays et se retirait là, dans une large caverne, où elle cachait le fruit de ses brigandages. Le bon roi Charles V, surnommé le Sage, envoya un jour ses gens d'armes après ces malfaiteurs et larrons, et les fit traquer dans leur repaire. On les pendit tous à l'entrée de la caverne, et bientôt une croix expiatoire s'éleva à la place du gibet. Dans la suite, la caverne fut convertie en chapelle, et successivement agrandie ; un ermite s'y installa, qui sonnait sa cloche pour signaler, au maître du pont de Mantes, les bateaux marchands remontant le cours de la Seine. Le saint homme priait aussi pour l'arrivée à bon port des mariniers et de leurs cargaisons. Si bien que, vers le XVI^e siècle, la marine de Rouen offrit à l'ermitage de Saint-Sauveur un Christ au Tombeau, environné des anges, des saintes femmes, des apôtres et de Joseph d'Arimathie, tous taillés de grandeur naturelle dans le même bloc de pierre, à ce qu'on croyait du moins. Ce groupe occupe l'extrémité inférieure de la chapelle : celle-ci est divisée en trois longues nefs, séparées par de gros piliers ménagés dans l'excavation. À l'autre extrémité est le maître-autel, surchargé d'ex-voto, de statues et de bannières. Parmi les innombrables statues disséminées dans ce vaste oratoire, nous citerons celles de la Vierge, de sainte Catherine, portant la roue instrument de son martyr ; de saint Roch et de son chien, etc., etc. Toutes ces statues, plus ou moins mauvaises, proviennent des églises des environs, d'où elles ont été enlevées à la révolution. Des scrupules de conscience, des remords même, ont fait que leurs détenteurs sont venus les déposer à l'ermitage de Saint-Sauveur. Mais au milieu de cette légion de figures de pierre et de bois peint, nous avons remarqué, avec un immense intérêt, couchée dans une niche pratiquée dans le roc même, une belle statue tumulaire en pierre, du XIV^e siècle, en costume clérical, la tête et les mains en marbre, délicatement taillées et finement polies, C'est la représentation de Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay, chanoine de Paris, de Rouen, de Chartres et de Beauvais, secrétaire de Charles V. Le Tourneur mourut le 24 mai 1384, et fut enterré dans l'église des Célestins de Limay, dont il avait fait construire le clocher avec le portail et la moitié de la nef. Ce tombeau remarquable, digne à tous égards du musée de Cluny et même de celui du Louvre, fut donné à la confrérie de Saint-Sauveur par les propriétaires de l'ancien couvent des Célestins, qui avaient déjà offert à l'église de Limay le tombeau du chevalier et de sa dame, que nous y avons signalé.

À la suite de cette chapelle sont également taillés dans le roc, d'abord l'humble réduit où couche, avec son chien, le pauvre ermite gardien de ce lieu ; vient ensuite une autre grande excavation faite sous la roche, aussi longue et aussi grande que la chapelle : c'est le réfectoire. Au milieu est dressée constamment une longue table de bois, autour de laquelle viennent s'asseoir, le deuxième dimanche après Pâques, les

confrères de Saint-Sauveur, sous la présidence du curé de Limay, pour y faire en corps un repas frugal, après la messe célébrée solennellement sur le rustique autel. Au bout de ce réfectoire, on remarquera une belle statue en pierre de saint François-d'Assise, provenant de l'ancien couvent des Cordeliers de Mantes. Moyennant 2 fr. par an, on a le droit de s'asseoir à cette table et d'être inscrit sur la liste de la confrérie de Saint-Sauveur, à laquelle les plus notables habitants de Mantes et de Limay se font un devoir de s'associer : association pieuse et pacifique, qui ne compromet en rien la tranquillité publique. Une autre grande solennité a lieu, le 6 août de chaque année, dans la chapelle de Saint-Sauveur. Le curé de Limay y officie avec du vin de l'année même, fait avec du raisin mur ou non mûr, pour demander à Dieu une bonne vendange. Cette messe-là doit, à double titre, s'appeler un sacrifice !

Quand vous avez vu tout cela, l'ermite vous montre encore une autre petite grotte avec un autre Saint-Sépulcre ; il vous offre ensuite quelques branches d'hyssope, croissant en abondance sur ce coteau, et vous ramène du côté de la porte. C'est le signal du congé et l'heure de la petite rémunération qui aide ce pauvre homme à adoucir sa vie de solitaire. Sans être confrère de Saint-Sauveur, on peut néanmoins faire un bon repas sur la table et dans le réfectoire de la confrérie ; mais, comme ne manque pas l'ermite de vous en prévenir, en y apportant tout ce qui est nécessaire pour cela, lui n'ayant le droit que de vous offrir un *simple petit rafraîchis*.

Revenons maintenant à Mantes, pour aller visiter, sur l'autre rive de la Seine, un second ermitage non moins curieux que celui-ci et dont l'origine, plus authentique, est plus ancienne et plus curieuse. C'est le petit prieuré de Saint-Germain-de-Secqval, dans la commune de Guerville.

Guerville, où l'on remarquera l'église et une fontaine limpide qui va se perdre tout près de sa source dans un abîme profond, Guerville est situé à 8 ou 9 kilomètres au sud de Mantes. La commune à laquelle il a donné son nom comprend encore plusieurs villages et hameaux, tels que Senneville, qui a aussi son église et sa fontaine de Saint-Jean, fort renommée dans les environs ; La Plaigne, Fresval, Gros-Moulu et les Cois. Dans cette commune, mais à 3 ou 4 kilomètres seulement vers le sud-est de Mantes, est située la petite chapelle prieurale de Saint-Germain-de-Secqval, au sommet de la colline qui domine l'étroite vallée où coule la petite rivière de Senneville, entre ce village et le gros hameau de La Plaigne. Cette chapelle, ou plutôt ce qui en reste, doit vivement intéresser le curieux et l'antiquaire. Les caractères généraux de sa construction accusent la seconde moitié du XII^e siècle, et cette date est certaine, comme on le verra tout à l'heure. L'édifice a de longueur dans œuvre, environ 7 mètres sur 5 de largeur : il est orienté et présente sur trois faces des fenêtres à plein-cintre géminées, placées sous l'arc doubleau plein-cintre qui servait de formeret à la voûte d'arête ; cette voûte est malheureusement détruite et remplacée par un plafond ; mais les chapiteaux variés, dont l'un représente une espèce d'oiseau, sont bien conservés et offrent de l'intérêt. Des bancs en pierre régnaient au pourtour. Chaque année on dit la messe dans cette chapelle le jour de la fête de Saint-Germain qui, après la Saint-Jean-Baptiste, est la fête patronale de Senneville.

Voici maintenant l'origine merveilleuse et la destination de ce petit monastère : nous les tirons de monuments authentiques, et nous traduisons littéralement les chartes mêmes de sa fondation, reproduites sur un vidimus de l'an 1568. Ces chartes

sont conservées aux archives du département de Seine-et-Oise.

C'est le seigneur de Guerville lui-même qui parle, en l'an 1162.

« Sachent tous présents et à venir qui verront ces lettres que moi, Henri de Guerville, seigneur du même lieu, étant captif en la ville de Nègrepont, les Sarrazins me lièrent et garrottèrent, puis m'enfermèrent dans un grand coffre avec le curé de Guerville. Alors je fis vœu, et promis à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et au bienheureux saint Germain que, si jamais je pouvais revenir en France, et surtout dans les terres de mon domaine, situé dans la paroisse de Guerville, je fonderais et bâtirais une église en leur honneur. Et pourtant qu'après avoir fait ce vœu, en l'espace d'un seul jour, moi et ledit curé de Guerville nous nous sommes trouvés transportés par l'aide de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Germain, sur une petite colline, toujours ensemble et renfermés dans le même coffre ; j'ai fondé et bâti une église sur cette même colline ; je l'ai consacrée à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à saint Germain, et je lui ai donné le nom de Saint-Germain de Sec-Val (*de Sicca-Valle*). J'ai donné ensuite à cette église deux cents arpents de terre, situés dans mon domaine et dans la paroisse de Guerville, avec les dîmes grosses et menues de ces deux cents arpents de terre. »

Le seigneur de Guerville ajouta encore à cette donation celle de la moitié des dîmes grosses, et menues du Vieux-Larry, auprès de Senneville ; de la moitié des mêmes dîmes à Secqval, de deux muids de vin par an, d'une île de trois arpents de pré, dans la Seine ; d'un moulin à Mantes-la-Ville avec plusieurs autres propriétés foncières, droits et privilèges. Enfin il donna le tout à l'abbaye Notre-Dame de Clairefontaine, à la charge, par l'abbé de ce monastère, de faire dire à perpétuité, dans la chapelle de Secqval, des prières pour le repos de l'âme du seigneur de Guerville, et célébrer une messe tous les dimanches. Voilà comment la chapelle de Saint-Germain devint un prieuré simple, qui fut possédé jusqu'à la révolution par l'abbaye de Clairefontaine, de l'ordre de Saint-Augustin, située dans la forêt Yveline, entre Rambouillet et Rochefort. En 1164, l'évêque de Chartres confirma cette donation ; en 1176, Hugues, seigneur de Guerville, augmenta considérablement la fondation de Henri, son père, et Philippe-Auguste confirma le tout par une charte donnée au château de Saint-Léger-en-Yveline, le 5 juin 1186.

Le territoire du canton de Mantes est couvert d'églises intéressantes et de ruines d'anciens châteaux forts ; son histoire abonde en légendes naïves et merveilleuses, comme celle que nous venons de rapporter. Mais la description de tous ces monuments, la traduction de toutes ces légendes, nous demanderaient beaucoup plus d'espace qu'il ne nous en reste. Nous nous bornerons donc à indiquer rapidement aux voyageurs, les sites pittoresques et les monuments historiques qu'ils ne peuvent se dispenser de visiter : pour cela il nous suffirait peut-être de citer le nom de toutes les communes du canton de Mantes.

Si, en quittant Mantes, nous remontons la Seine jusqu'à la station d'Épône, nous y trouverons de nombreux monuments des époques les plus reculées de notre histoire. On y voit en effet un énorme *dol-men* ; on y a découvert des armes de silex, des ornements et parures de corne de cerf, des hypogées ou grands caveaux remplis de squelettes humains, qui furent autrefois des Celtes, premiers habitants connus de

cette contrée. On y a aussi découvert de belles sépultures et de nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine. Épône possède en outre une église du XII^e siècle, dont la porte latérale, avec son archivolt à dents de scie, ses belles rosaces et ses zigzags, mérite une sérieuse étude ; on y retrouve aussi le vieux manoir féodal des sires de Créquy, avec ses souvenirs chevaleresques.

Sur la hauteur, près de l'embranchement de la grande route et du chemin de La Falaise, est un champ de sépultures, aux cercueils de plâtre, que l'archéologie devra un jour interroger. La Falaise était autrefois une annexe de la paroisse d'Épône ; aujourd'hui c'est le chef-lieu d'une commune, dont font partie les hameaux de Bec-de-Geline et Tanqueuse.

Le village principal est situé dans la vallée de la Mauldre ; sur la pente de la colline s'élève un château, que sa position agreste et ses points de vue pittoresques rendent fort remarquable. Un jardin à l'anglaise, dessiné sur les inégalités d'un vaste terrain, est arrosé par des sources claires et limpides qui forment de nombreuses cascades, dont les eaux gazouillent et murmurent sous les frais ombrages de ses bosquets. Roucher et Delille ont chanté tour à tour le parc de La Falaise et célébré ses jardins, ses fleurs, ses cascades et ses rochers. Soleil, a dit Roucher ; dans son poème *des Mois*,

C'est par toi que je puis, du sommet des montagnes,
Embrasser du regard les beautés des campagnes,
Contempler La Falaise et la sainte splendeur
Des fêtes où Tourny couronne la pudeur !

En 1776, Tourny, fils du célèbre intendant de Bordeaux, alors propriétaire de ce château, avait fait une dotation pour le couronnement annuel d'une rosière, comme à Salency. L'église de cette commune a été bâtie en 1598, par M. Philippe Demarle.

Dans le vallon si pittoresque sillonné par le rû de Vaucouleurs, nous citerons les ruines de l'abbaye de Saint-Corentin, où fut enterrée Agnès de Méranie ; nous nommerons les jolies communes de La Villette et de Vert ; mais nous nous arrêterons devant le château de Rosay.

La terre de Rosay avait autrefois le titre de marquisat : son château fut bâti, sous le règne de Henri III, par M. Courtin, conseiller au parlement ; il est situé sur le penchant du coteau, entre cour et parterre, et précédé d'une belle avenue.

On remarque surtout ses constructions souterraines ; de larges fossés l'entourent, taillés dans le roc et formant terrasse du côté de la vallée. Du point culminant de son parc, planté en amphithéâtre, s'échappe une source abondante, qui alimente un canal, une rivière et des bassins, avec chute de l'un dans l'autre. Deux autres sources viennent grossir la masse de ce premier cours d'eau, qui, par une cascade de plus de 30 pieds, tombe dans un grand bassin au dessus du parterre, d'où elle retombe encore par un beau rocher devant le château, forme un lac, et se précipite par une nouvelle chute de 40 pieds au moins. De là, toutes ces eaux se réunissent dans le potager, où elles produisent d'autres cascades et des effets d'optique ravissants. Du haut de la terrasse de ce parc enchanté on plane sur la riante vallée de la Vaucouleurs, véritable miniature des plus gracieux paysages de la Suisse.

Parmi les beaux séjours des environs de Mantes, nous pourrions encore citer le magnifique château de Magnanville, construit vers la moitié du siècle dernier par M. de Savalette, maître des requêtes et garde du trésor royal. Mais ce château dont l'architecture était, dit-on, magnifique, d'où l'on découvrait tous les bords de la Seine, depuis Mantes jusqu'à La Roche-Guyon ; ce château, disons-nous, a été détruit en 1803. Le pavillon et les bâtiments élevés sur son emplacement servent d'habitation au propriétaire d'un parc fort étendu. Nous ignorons pourquoi M. Morel de Vindé, qui avait acheté Magnanville, l'a revendu à la condition de le démolir.

Nous quittons à regret ces riantes vallées de la Mauldre et de la Vaucouleurs, où nous laissons encore tant de sites pittoresques, tant de châteaux et d'églises remarquables, où nous oublions tant de souvenirs historiques du plus haut intérêt ; car nous sommes impatient de vous conduire à Gassicourt et de vous rappeler la chronique du château de Rosny.

En sortant de Mantes par la place Rosny, vous êtes dans le faubourg Saint-Pierre, où s'élevait autrefois l'église paroissiale de ce nom ; arrivé presque à l'extrémité du faubourg, vous quittez la grande route de Rouen et vous prenez à droite un chemin rural qui vous conduit à Gassicourt, à 2 kilomètres seulement au nord-ouest de Mantes.

Gassicourt, que les chartes nomment *Gati*, *Gaci-Curia* et *Gassecourt*, était dans l'origine un monastère de chanoines réguliers, fondé sous l'invocation de Saint-Éloi ; mais au XIII^e siècle ces religieux cédèrent la place à des Bénédictins de Cluni. À cette même époque, la paroisse de ce lieu était peu considérable, elle comptait seulement onze paroissiens et n'avait que dix livres de revenu, mais la mense prieurale était fort riche. Au XVII^e siècle M. de Bédacier, évêque d'Auguste, se démit en faveur de Bossuet du prieuré de Gassicourt, qui valait alors six mille livres ; Bossuet conserva toute sa vie ce bénéfice. Vers 1740, on détruisit tous les bâtiments claustraux, et il ne resta plus que le titre de doyen, qui était à la nomination du roi ; la cure de la paroisse était à la collation de ce doyen.

Une grosse tour quadrangulaire, terminée par un toit en bâtière, et percée sur chacune de ses faces de trois fenêtres à plein-cintre, s'élève au point d'intersection de la nef, du chœur et des transepts. Le style général de l'architecture fait présumer que cette église a été construite vers la fin du XI^e, et au plus tard, au commencement du XII^e siècle. La porte d'entrée s'ouvre à l'ouest sous un grand arc plein-cintre à tores arrondis, retombant sur des colonnes fort endommagées. À l'intérieur, le plan de l'édifice offre une croix latine. La nef est flanquée de deux collatéraux qui ne dépassent point la croisée ; elle est composée de cinq larges travées, dans lesquelles s'ouvrent de grands arcs plein-cintre, reposant sur de fortes colonnes à chapiteaux d'une rude simplicité ; cette nef est éclairée à l'ouest par un oculus circulaire accompagné de deux fenêtres à plein-cintre ; au midi et au nord par cinq fenêtres de la même forme ; cinq fenêtres éclairent également le collatéral du nord ; celles du midi ont été bouchées. Le XIII^e siècle a remplacé par des ogives à meneaux, les fenêtres du sanctuaire et du transept, qu'il a décorées de ses plus éclatants vitraux.

Le vitrail de la fenêtre de gauche, dans le sanctuaire, représente quatre grandes figures nimbées : dans le haut, saint Jean l'évangéliste, et saint Jean-Baptiste ; au des-

sous, saint Nicolas, évêque de Mire et saint Sulpice, évêque de Bourges, second patron de l'église. Les fleurs de lys et les châteaux de Castille peints à la bordure, semblent indiquer que la reine Blanche, mère de Saint-Louis, fut la donatrice de cette belle verrière. La fenêtre de droite a malheureusement été entièrement détruite. Celle du chevet offre une grande analogie avec la composition des verrières de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris ; ses panneaux représentent différentes scènes de la Passion. Des boiseries modernes ont été appliquées des deux côtés du sanctuaire. Un autel de menuiserie, d'un goût déplorable, est venu se placer devant le vieil autel de pierre au retable historié, encore adossé à la muraille du chevet ; à droite de ce vieil autel, et à la paroi méridionale, est la piscine à double cuvette circulaire, pratiquée dans une niche géminée, surmontée d'une ogive à rosace.

Les bras du transept forment deux grandes chapelles tout à fait isolées du reste de l'édifice. Toutes deux sont décorées de vitraux moins bien conservés que ceux du sanctuaire, mais de la même époque et d'un mérite égal ; ces vitraux représentent différentes scènes de martyres.

La chapelle méridionale, consacrée à la Vierge, est entièrement décorée de peintures murales, représentant le Jugement dernier. À la droite du Christ, assis sur un trône élevé, sont les élus ; à sa gauche, les damnés. Du côté des élus, on lit sur un cartouche : *Venite benedicti Patris mei, possidete regnum...* ; du côté des damnés : *Ite maledicti in ignem æternum*. Dans l'arc doubleau sont peints six anges : le premier tient une flûte, le second un violon, le troisième une harpe, le quatrième une guitare, le cinquième un orgue et le sixième un hautbois. En face du Jugement dernier est représenté la Transfiguration. Ces différentes peintures semblent dater de la fin du ^{xv}^e siècle. Une statue en bois de la Vierge est placée dans l'arcade ogivale qui surmonte la piscine à droite de l'autel. Dans la niche de la piscine de la chapelle septentrionale sont des bustes en bois, servant de reliquaires et représentant des évêques.

Ces deux chapelles sont de chaque côté fermées par une grille de bois délicatement sculptée, dont les barreaux, variés à l'infini, offrent des bâtons noueux et des torsades, des faisceaux de feuillages, de fleurs, de fruits, noués par des bandelettes, et tous les ornements que la plus gracieuse imagination peut inventer. L'intervalle du transept resté vide entre ces deux grilles forme la partie supérieure du chœur, dont la partie inférieure occupe la cinquième et la quatrième travée de la nef. Ce chœur devait être autrefois exclusivement réservé aux religieux du monastère de Gassicourt ; les trois premières travées et les deux bas-côtés de la nef suffisaient aux fidèles de la paroisse.

Trente-deux stalles de boiseries, d'un délicieux travail du ^{xv}^e siècle, occupent le bas du chœur : seize à droite et seize à gauche, sur toute la longueur des deux travées et faisant retour sur la porte d'entrée. Ces stalles et ces grilles sont, après les vitraux, ce que l'église de Gassicourt offre de plus précieux. Elles ont la plus grande analogie avec les stalles de Corbeil : leurs dossiers, leurs accoudoirs, leurs miséricordes sont sculptés de merveilleuses figures d'hommes, d'animaux, de fruits, de fleurs et de feuillages ; leurs panneaux offrent de grandes figures de rois, de reines et de saints debout sous des arceaux en ogive. Pour laisser juger de la variété des détails, nous donnerons ici une description sommaire des sujets sculptés aux miséricordes.

Elles représentent, au côté droit en regardant l'entrée :

1° Un chien. — 2° Des rats rongant un globe surmonté d'une croix. — 3° Deux femmes nues et debout entre lesquelles un homme est assis, les yeux bandés et tenant à la main une espèce de bâton. — 4° Un coq. — 5° Un villageois et une villageoise qui tient un verre à la main. — 6° Un page tenant une fleur. — 7° Une feuille. — 8° Un homme et une femme qui lui frappe sur l'épaule. — 9° Une femme tenant un oiseau sur le poing. — 10° Deux hommes à cheval luttant l'un contre l'autre, armés d'une sorte de maillet à deux tampons.

Deuxième rang. — 11° Deux escargots. — 12° Un âne chargé. — 13° Une feuille. — 14° Le diable assis au pied d'une croix. — 15° Une feuille. — 16° Un faucheur.

Au côté gauche :

17° Un homme tenant un voleur pour le hisser au gibet au moyen d'une échelle. — 18° Un homme paraît menacer de son sabre un prisonnier enfermé. — 19° Un homme portant des raisins dans une hotte. — 20° Un dromadaire. — 21° Une feuille de vigne et des raisins. — 22° Un monstre quadrupède à figure humaine. — 23° Un homme assis, vêtu d'une longue robe. — 24° Un vigneron tenant un verre. — 25° Un homme sonnant. — 26° Un homme coiffé d'un grand bonnet pointu et vêtu d'une longue robe, tenant un cartouche.

Deuxième rang. — 27° Un homme remplissant un tonneau à l'aide d'un entonnoir. — 28° La *miséricorde* a été arrachée. — 29° Un vieillard, en habit de moine, assis devant un globe crucifère. — 30° Une feuille. — 31° Un faucheur. — 32° Une feuille.

Far un merveilleux hasard, ces boiseries précieuses sont vierges encore de toute espèce de peinture ; bien plus, elles auraient besoin d'un encaustique de cire et d'essence qui, appliqué avec soin et une grande prudence, serait fort utile pour la conservation des bois et pour leur parure.

Comme on peut en juger par cette description, l'église de Gassicourt est l'une des plus curieuses du département de Seine-et-Oise. Mais elle a un urgent besoin de réparation. Aussi M. A. Durand, architecte de l'arrondissement, a-t-il adressé à la Commission des monuments historiques un rapport très remarquable, auquel nous avons emprunté la plus grande partie des détails qui précèdent. La Commission, convaincue de l'intérêt archéologique et des besoins de l'édifice, a fait allouer une somme assez importante pour ces réparations, dont le soin est heureusement confié à M. A. Durand. Cette église, justement célèbre, est souvent visitée par les curieux et surtout par les antiquaires.

En suivant la grande route de Rouen, on arriverait à Rosny, qui est à 8 ou 9 kilomètres à l'ouest de Mantes ; mais pour s'y rendre il est beaucoup plus simple et plus expéditif de prendre à Mantes le chemin de fer, par lequel on y est transporté en quelques minutes.

Rosny est une de ces anciennes seigneuries dont l'origine se perd dans les ténèbres qui enveloppent les premiers siècles de la féodalité. Les anciennes chartes le nomment *Rhodonium*, *Rooniacum*, *Roony* et *Rhoni*. Ce nom, qui présente une si grande analogie avec celui du Rhône, *Rhodanus*, a sans doute été donné au village de Rosny à cause de sa position sur la rive gauche de la Seine, vis-à-vis de deux îles qui rendent

plus rapide le cours de ce fleuve.

Les plus anciens seigneurs de Rosny s'appelaient Mauvoisin ; ils s'étaient alliés aux plus nobles et aux plus puissantes maisons de la France. Le premier dont le nom se soit conservé était, dès 1080, ce Raoul Mauvoisin, que nous avons vu déjà prendre les armes contre Guillaume-le-Conquérant. L'un de ses descendants, Guy Mauvoisin, épousa Alix de Porhoët, et maria sa fille Alix à Guillaume Le Bouthelier, de Senlis. Guy Mauvoisin, troisième du nom, épousa en 1265 Isabeau, fille de Dreux de Mello. Ce fut ce seigneur qui, en 1283, promit de donner par chacun an, pendant la grand'messe du jour ou de la vigile de Saint-Denis, à la célèbre abbaye de ce nom, soit un cerf, une biche ou un sanglier salés, soit une laie fraîche, au choix des religieux, à la condition que ceux-ci lui conserveraient dans les archives de leur monastère une charte, qu'il venait d'obtenir du roi de France, confirmative de l'établissement de sa forêt de Chevré. Guy IV, fils des précédents, se maria avec Laure de Ponthieu, fille de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, et de Ide de Meullent. Guy V, leur fils, se maria à Roberte de Beaumès, dont il ne laissa que trois filles.

Laure Mauvoisin, fille aînée de Guy V et de Roberte de Beaumès, épousa Robert de Beaussart, auquel elle apporta les deux seigneuries de Rosny et de Villeneuve-en-Chevré, lesquelles passèrent plus tard à Hugues de Melun, premier du nom, par son mariage avec Béatrix de Beaussart, fille des précédents. En 1529, la fille d'un, autre Hugues de Melun, Anne de Melun, dame de Rosny et de Villeneuve-en-Chevré, se maria avec Jean de Béthune, quatrième du nom. De cette union naquit François de Béthune, qui fut le père du grand Sully. Ainsi pendant plus de six siècles, la terre de Rosny ne passa que par voie d'hérédité et d'alliances dans les mains de ses différents seigneurs.

Maximilien de Béthune premier du nom, duc de Sully, naquit au château de Rosny le 13 décembre 1559. Ce grand homme fut assurément celui qui donna à la terre de Rosny sa plus grande illustration. Henri IV érigea cette terre en marquisat vers 1601. Maximilien de Béthune porta successivement les titres de baron et de marquis de Rosny jusqu'en 1606, qu'il prit celui de duc de Sully. Sully habitait fréquemment le château de Rosny, de préférence à tous ses autres domaines, et Henri IV, surtout lorsqu'il n'était que roi de Navarre, venait fréquemment y passer le temps avec lui. Ce fut dans ce château qu'il se retira après son éclatante victoire d'Ivry. Sully lui-même s'y faisait transporter pour se guérir des sept blessures qu'il avait reçues en combattant. Il y arrivait dans une pompe toute militaire ; couché sur un brancard fait à la hâte avec des branches d'arbres, mais couvert des casaques de velours des ennemis, toutes brodées d'or et d'argent, parsemées des croix sans nombre du blason du duc de Mayenne. Il était précédé de ses chevaux de bataille et de ses pages, portant triomphalement les débris de son armure, son casque enfoncé, sa cuirasse et ses brassards encore teints de son sang, avec les drapeaux et les trophées pris aux ennemis. Derrière lui marchaient les prisonniers qu'il avait faits, suivis des glorieux débris de ses trois compagnies d'hommes d'armes et d'arquebusiers. Ce fut dans cet appareil que Henri IV le rencontra descendant la côte de Beuron, tout près de son château. Alors eut lieu entre le roi et son fidèle serviteur cette entrevue si touchante, dont tout le monde connaît les détails attendrissants.

Sully s'occupait avec un soin tout particulier de sa terre de Rosny, dont il parle

complaisamment dans ses Mémoires. Il y faisait faire de grandes plantations et y faisait construire le château qu'on y voit encore. Lors de la mort de Henri IV, la construction n'en était pas complètement achevée. En apprenant cette sinistre nouvelle, Sully s'écria en versant des larmes : « Je n'achèverai point ce château ! Je veux qu'il porte le deuil de la perte que la France vient de faire d'un si grand roi, et moi en particulier d'un si bon maître. »

Au milieu du XVIII^e siècle le château de Rosny était encore, à quelques réparations près, tel que l'avait laissé Sully, environné de larges et profonds fossés comme une forteresse, et dans une position des plus riantes, sur le bord même de la Seine, en face de plusieurs îles dont la verdure venait encore égayer le paysage. Depuis ce temps, l'édifice a subi de graves modifications, dont on pourra se rendre compte en comparant avec le château actuel la gravure que Claude Chastillon nous a laissée des bâtiments et des jardins tels qu'ils étaient de son temps.

Du domaine de Rosny dépendait une forêt de deux mille hectares, dans laquelle Sully fit une fois couper pour 100 000 livres de bois, afin de venir en aide aux finances du roi.

Le prieuré de Saint-Étienne de Rosny appartenait à l'abbaye Notre-Dame de Clairefontaine, dont nous avons déjà eu occasion de parler. C'était un bénéfice simple dont le revenu, au commencement du XVII^e siècle, s'élevait à 60 livres environ.

Rosny resta dans la famille de Béthune jusqu'à l'année 1719, époque à laquelle François Olivier, comte de Sénozan, receveur-général du clergé, en fit l'acquisition. Son fils, Antoine Olivier, étant mort sans enfants, le laissa à sa nièce, Marie-Henriette Olivier de Sénozan de Viriville, qui, en 1779, épousa le duc de Tallayrand-Périgord. Le duc de Dino, leur héritier, vendit Rosny en 1817, à M. Mouroult, négociant de Paris, qui, dès 1818, le revendit à madame la duchesse de Berry.

Une nouvelle illustration vint alors accroître l'ancienne illustration de la demeure de Sully ; de pieux souvenirs vinrent s'unir aux souvenirs si respectables qu'y avait laissés l'immortel ministre de Henri IV. La princesse augmenta les constructions du château d'un hospice et d'une chapelle où fut déposé le cœur du duc de Berry. Rosny devint dès lors le séjour de prédilection de madame la duchesse de Berry, qui n'épargna ni soins, ni dépenses pour son embellissement. Elle y donna des fêtes brillantes ; elle y répandit surtout des bienfaits.....

Après 1830, ce château fut acheté par M. Stone, riche banquier anglais ; il appartient aujourd'hui à M. Le Marois, fils du général de ce nom. Le propriétaire actuel de Rosny a largement compris l'importance historique de son domaine, et il conserve religieusement tous les souvenirs qui peuvent encore y exister.